

C.R.A.C. N° 103 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 18 janvier 2022

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'appel à projets pour la construction de 800 logements verts en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le relogement des sinistrés dans des logements publics » ;</i>	
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le bilan du relogement modulaire des victimes des inondations de juillet 2021 » ;</i>	
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de succès des logements modulaires pour le relogement des victimes des inondations » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'échec du logement modulaire pour faire face aux conséquences des inondations » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la promotion des logements modulaires en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, MM. Evrard, Beugnies, Bastin, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	3
<i>Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'allocation loyer »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	9
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact des difficultés du secteur de la construction sur la création de logements publics » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inquiétude des sociétés de logement de service public (SLSP) face à la hausse des prix des matériaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Hermant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	10

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réaffectation en logements des étages inoccupés de commerces »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....12

Interpellation de Mme Bernard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Cristal Park à Seraing »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....14

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus d'accorder l'accès au plan Oxygène à la Commune de Quiévrain »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....15

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la déchéance de mandats et l'inéligibilité de mandataires en l'absence de dépôt de déclaration de mandats, de fonction et de rémunération »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de la réforme du financement des zones de secours » ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'annonce de la Province du Brabant wallon du non-respect de la circulaire relative au financement des zones de secours »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bastin, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) au sein du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....19

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés liées aux versements tardifs par la Région aux communes des additionnels au précompte immobilier »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....20

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recours au vote électronique et le vote anticipé pour les élections communales de 2024 »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....22

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux communes pour les voiries entre l'hôpital de Mont-Godinne et Courrière »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....23

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande d'audit du Collège communal de Waterloo relative à la gestion de son CPAS »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....24

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'appel à projets « Été solidaire » »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....25

Organisation des travaux (Suite).....26

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....26

Interpellations et questions orales retirées.....26

Liste des intervenants.....27

Abréviations courantes.....28

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Au préalable, je voudrais rappeler à celles et ceux qui ont été sélectionnés pour le voyage d'études de Lille et de Paris qui s'annonce sous de bons auspices par rapport aux personnes que l'on va rencontrer et que vous avez reçu un mail hier des services du Parlement wallon.

Je vous demande de le consulter et d'y répondre afin que l'on puisse administrativement prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre des réservations.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à la fin de la séance, ou en vous adressant à notre secrétaire de commission qui nous accompagne. Vous aurez un programme ficelé définitif dans les prochains jours parce qu'il y a des éléments qui évoluent encore au quotidien.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'APPEL À PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DE 800 LOGEMENTS VERTS EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs

locaux et de la Ville, sur « l'appel à projets pour la construction de 800 logements verts en Wallonie ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez lancé un appel à projets à destination des sociétés de logement, afin de construire 800 logements dans les quatre années qui viennent. D'après vos déclarations, ces logements seront « à haute performance environnementale ».

L'appel à projets sera mis en œuvre via un accord-cadre en conception/construction de logements préfabriqués à haute qualité environnementale.

Ces équipes doivent proposer un projet qui respecte l'une des quatre catégories du système constructif que vous avez déterminé, à savoir la structure bois, le *cross laminated timber*, un type de construction qui est basé sur des panneaux en bois multicouches, le poteau-poutre bois/acier et la préfabrication 3D en modèle structure bois/acier.

Les équipes désignées seront mises en concurrence dans un marché, et une équipe se verra finalement attribuer la conception et la réalisation, en une seule commande, du projet de la société de logements publics.

Le projet 250 du Plan de relance évoque ce plan pour la création de 700 logements publics pour un montant de 101 millions d'euros. Or, votre annonce – ou est-ce la presse qui le reprend comme tel ? – mentionne la création de 100 unités de logement supplémentaires pour un budget supérieur de 14 millions d'euros.

Comment explique-t-on la différence entre l'annonce dans la presse et la fiche du Plan de relance ?

Le deuxième point sur lequel je voulais vous interroger : c'était aussi de savoir si vous aviez vraiment stimulé les sociétés de logement à recourir aux matériaux biosourcés. Nous en avons largement parlé ici lors de cette commission, et si oui, avez-vous demandé aux sociétés de logement d'aménager un cahier des charges dans ce sens et qu'il soit imposé à tous ?

Troisièmement, avez-vous élaboré cet accord-cadre sur le modèle de l'accord-cadre *design and build* qui avait été présenté par la Société wallonne du logement, et qui visait à créer des logements à faible impact environnemental qui mette en valeur non seulement le

biosourcé, mais aussi des méthodes de construction sèche pour faciliter le démontage ?

Dernier point, c'est plutôt au niveau de l'emploi et de la formation. Il faudrait évidemment assurer des formations en écoconstruction qui devraient être dispensées et là, travaillez-vous en coordination avec votre collègue la ministre de la Formation ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Monsieur le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, j'ai effectivement le plaisir de vous confirmer que le Gouvernement wallon a approuvé le 23 décembre dernier ma proposition de lancer un appel à projets qui vise bien à créer 800 logements en écoconstruction. Il est vrai aussi, comme vous l'avez relevé, qu'il y a une différence positive entre le nombre de logements qui étaient inscrits dans le Plan de relance – 700 logements – et l'appel à projets qui vient d'être lancé : 800 logements. Les 100 unités complémentaires sont financées par des moyens additionnels à l'enveloppe européenne de 80 millions d'euros et à la vingtaine de millions d'euros ajoutés par la Région dans le cadre des fonds libérés par le Plan de relance de la Wallonie, à savoir un solde de financement qui concerne le CEB, donc PIVERT, le précédent appel à projet, d'un montant de 14 millions d'euros destiné à l'écoconstruction.

Un seul programme sera établi avec l'ensemble du financement européen et régional. Les objectifs, les critères d'éligibilité, les critères de sélection seront identiques et feront l'objet d'un même appel à projets.

S'agissant de matériaux biosourcés, les SLSP sont en effet encouragées à y recourir à la fois dans les cahiers des charges et dans les appels à projets. La SWL sensibilise tant ses propres techniciens que les sociétés au travers de ses communications. Elle développe aussi via l'extranet un outil d'information technique qui aborde notamment cet aspect avec d'autres composants de la démarche de développement durable.

Pour l'appel à projets de création de 800 logements, l'accord-cadre développé par la SWL a été publié ce 14 janvier sur l'e-Procurement et au Journal officiel de l'Union européenne. Il intègre le recours aux matériaux biosourcés comme critère d'évaluation des offres remises. Il est également important de souligner que l'obtention finale du financement européen est liée au respect d'objectifs environnementaux parmi lesquels figure le recours aux matériaux biosourcés.

Quant à l'outil du cahier des charges de type bâtiment que vous évoquez depuis deux ans et demi, il comporte des prescriptions portant sur la construction et la rénovation biosourcées.

Concernant le lien avec l'accord-cadre *design and build* présenté par la SWL qui vise à créer des logements à faible impact environnemental, c'est effectivement le cas. La participation des sociétés à l'appel à projets sur le programme est bien conditionnée à leur participation à cet accord-cadre. Enfin, le programme prévoit de dispenser des formations aux opérateurs du secteur, à commencer par les sociétés et les auteurs de projets. La SWL travaille également avec l'IFAPME afin de mettre sur pied des formations en écoconstruction pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans ce secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. C'est une très bonne nouvelle d'apprendre qu'effectivement, ce sont bien 800 logements qui vont être financés. Je pense que l'on en a bien besoin puisque l'on sait qu'il y a 40 000 demandes pour des logements publics, donc ce ne sera jamais de trop, et je me réjouis de savoir que l'appel à projets est enfin lancé. Je reviendrai évidemment sur ce dossier puisqu'il ne fait que commencer, et de savoir qu'un des critères de sélection sera l'utilisation des matériaux biosourcés. C'est vraiment un encouragement vers des constructions plus durables dont nous avons déjà largement parlé ici. Je vous remercie pour vos réponses.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE RELOGEMENT DES SINISTRÉS DANS DES LOGEMENTS PUBLICS »

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE BILAN DU RELOGEMENT MODULAIRE DES VICTIMES DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 »

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE MANQUE DE SUCCÈS DES LOGEMENTS MODULAIRES POUR LE RELOGEMENT DES VICTIMES DES INONDATIONS »

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉCHEC DU LOGEMENT MODULAIRE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DES INONDATIONS »

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PROMOTION DES LOGEMENTS MODULAIRES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « le relogement des sinistrés dans des logements publics » ;
- M. Evrard, sur « le bilan du relogement modulaire des victimes des inondations de juillet 2021 » ;
- M. Beugnies, sur « le manque de succès des logements modulaires pour le relogement des victimes des inondations » ;
- M. Bastin, sur « l'échec du logement modulaire pour faire face aux conséquences des inondations » ;
- Mme Delporte, sur « la promotion des logements modulaires en Wallonie ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, d'après vos services, près de 3 000 personnes, victimes des inondations de juillet, ont pu être relogées avant les fêtes de Noël.

Le dernier décompte ventilé provenant de votre cabinet recense, pour les alternatives les plus représentatives, 1 402 personnes relogées via l'arrêté dérogatoire du Gouvernement wallon qui autorisait des

travaux rapides pour circonstances exceptionnelles. Près de 800 autres l'auraient été via les CPAS et les communes et pas moins de 300 via les AIS. Ceci fait 2 602 personnes.

Parmi les autres pistes de relogement, figure la rénovation accélérée de quelque 600 logements publics inoccupés pour accueillir 1 500 autres personnes dans le besoin. De plus, l'acquisition ou la location de logements modulaires a aussi fait son chemin dans l'esprit des opérateurs. Il y a deux types de marchés : un marché locatif acquisitif et un marché acquisitif.

En novembre dernier, vous indiquiez que 70 logements de ce type étaient commandés ou sur le point de l'être via un accord cadre. Il apparaît toutefois qu'à peine deux mois après le lancement par le Gouvernement wallon d'un appel à un marché pour la fourniture de logements modulaire, seulement une centaine d'habitations de ce type serait en voie d'être occupée ou même commandée alors que nous sommes en plein hiver.

Monsieur le Ministre, avez-vous concrétisé la rénovation des 600 logements publics inoccupés dont nous avons déjà parlé ? Dans la négative, allez-vous prévoir des dispositions supplémentaires à l'adresse des sociétés de logement pour pouvoir réaliser encore plus rapidement cet objectif ? Cela me paraît vraiment très important.

Comment comptez-vous procéder en vue d'augmenter le nombre de logements modulaires disponibles sur le marché acquisitif ? Comptez-vous solliciter la Société wallonne du logement pour qu'elle incite encore plus les sociétés privées à répondre à l'appel à marché qui a été lancé par le Gouvernement pour accélérer la fourniture de ce type d'habitat ?

Voilà, Monsieur le Ministre, mes questions sur ce sujet. Je suis certaine que mes collègues vont largement compléter ma demande.

M. le Président. - Je voudrais préciser, pour celles et ceux qui partent en mission, que le train passerait par Ottignies. Effectivement, il va jusque Bruxelles d'après les informations que l'on vient de recevoir.

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, ma question a déjà été largement évoquée par ma collègue, mais je voulais revenir sur le bilan de ces accords-cadres qui sont mis en place par la Société wallonne du logement pour faire face à toute la problématique « habitat » suite aux inondations de juillet 2021.

On l'a rappelé, le projet comporte deux volets : la location et l'acquisition. Selon les informations qui sont fournies début décembre - elles sont un peu différentes de ma collègue, mais c'est justement l'occasion de faire le point chiffré sur la situation -, j'ai relevé 56 logements

qui ont été sollicités en location et seulement 3 en acquisition. Vous conviendrez que ce bilan paraît assez maigre au regard du nombre de personnes en situation de manque de logement. Je voulais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur ces chiffres. Quelle actualisation pouvez-vous faire aujourd'hui ? Quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Il est clair que vous avez mis en place plusieurs mesures – et c'est tout à votre honneur – notamment en ce qui concerne le relogement des sinistrés.

Plus spécifiquement en ce qui concerne le logement modulaire, considérez-vous qu'il s'agit d'un échec au regard des investissements et du temps que vous avez consacré pour essayer de mettre en place ce projet ?

Il est clair, et cela a été rappelé, certaines familles ont pu retourner dans leur logement, redevenu habitable bien que de nombreux travaux doivent encore être réalisés, mais il existe aussi d'autres familles qui sont pratiquement aujourd'hui encore sans solution réelle et qui doivent faire appel au système D, à la famille, aux amis. Avez-vous privilégié d'autres pistes pour leur venir en aide ?

Le dernier volet concerne cette situation qui va devoir évoluer, et vous aviez laissé entendre, il y a quelque temps, que le principe d'achat ou de location de logements modulaires pourrait être intégré dans les différents plans de création de logements et bénéficier de subventions. Comptez-vous implémenter ce dispositif dans un arrêté de financement spécifique ? J'ai déjà eu, à travers la première question de ma collègue, pas mal d'éléments de réponse en ce qui concerne l'appel à projets qui était prévu dans le cadre du Plan de relance européen et qui vise à créer 800 nouveaux logements sociaux écoresponsables d'ici 2026. Envisagez-vous un glissement de la situation des modulaires « relogement inondations » vers ce programme de logement écoresponsable ? Merci déjà pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, comme le soulignait un journaliste de l'Écho à la fin de l'année, les solutions provisoires caduques pour de nombreux sinistrés semblent se prolonger au-delà du tolérable. On ne peut être plus d'accord avec cette expression quand on voit la réalité sur le terrain. Il y a des familles qui sont entassées dans des caravanes ou dans des logements malheureusement insalubres. Aujourd'hui, un peu plus de 3 000 personnes ont été relogées. Rappelons que l'on estime à 40 000 personnes le nombre d'individus qui ont eu leur logement impacté par ces inondations et qui ont besoin de solutions.

Monsieur le Ministre, on compte aujourd'hui seulement une centaine de logements modulaires. Votre Gouvernement parlait pourtant de 5 000 logements

modulaires et environ 100 par semaine, autant dire que l'on est bien loin du compte.

Comment expliquez-vous cette différence entre ce qui a été annoncé, les 5 000 logements modulaires et la réalité, c'est-à-dire à peine une centaine de logements modulaires ? Finalement, que compte mettre en place votre Gouvernement face à cette situation pour assurer le relogement, le plus vite possible, de tous les sinistrés qui en ont besoin ?

M. le Président. - La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, quand je passe après deux collègues du MR, un collègue du PTB et une collègue Ecolo, je pense que l'interrogation est importante et nous le savons tous, la SWL qui a été chargée de lancer deux marchés en cours, tant en location que la vente, pour du logement modulaire à destination des sinistrés.

Je ne vais pas revenir ici sur délais anormalement longs qui avaient été de mise pour l'attribution de ces marchés. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet dans une précédente commission.

En date du 4 octobre dernier déjà, le journal L'Écho, toujours à l'affût de bonnes informations, nous apprenait que les premiers retours qui remontaient des communes concernées faisaient état pour les

logements modulaires mis en location de prix excessifs pour des modules qui ne correspondent pas finalement aux besoins et qui exigent des aménagements techniques très importants. Plusieurs sociétés de logements envisageaient même des alternatives plus praticables et moins onéreuses alors que la pression monte du côté des sinistrés expropriés, notamment dans les campings bordant l'Ourthe, dans les environs d'Esneux.

Or, le 30 décembre dernier, dans un nouvel article, L'Écho nous apprenait qu'en faisant le tour des propriétaires et des locataires publics, on recense, à peine, après deux mois, alors que l'on est au cœur de l'hiver, une centaine d'habitations de ce type en passe d'être occupées ou seulement en commande. L'opération visait pourtant de pouvoir en offrir quasi autant chaque semaine pour atteindre une capacité de production de plusieurs milliers au terme de l'hiver. On a même annoncé le chiffre de 5 000 logements modulaires.

Monsieur le Ministre, pourquoi un tel manque de succès de la mesure alors que le besoin en logement décent semble être de mise ? Pensez-vous que le marché ait été mal établi ? Comment expliquer le ressenti de différents acteurs de terrain quant à des prix excessifs à des modules qui ne correspondent pas aux besoins et qui exigent des aménagements techniques très importants ?

Monsieur le Ministre, est-il encore possible de corriger le tir pour arriver à une solution pérenne ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Président, ma question sur le relogement suite aux inondations a été requalifiée en question écrite. Je suppose que je recevrai une autre réponse que celles aux questions orales. Cette question concernait plutôt la promotion des logements modulaires en Wallonie et pas forcément pour les sinistrés.

Monsieur le Ministre, *L'Écho* relatait la frustration des constructeurs de logements modulaires, car le système lancé en Wallonie pour reloger une partie des victimes d'inondations dans ce type d'habitat ne donne pas les résultats escomptés. Alors que l'on avait imaginé pouvoir déployer rapidement plusieurs milliers de logements d'urgence de ce type, on n'en recense qu'une centaine en cours de production.

La Société wallonne du logement a rédigé un cahier spécial des charges et a classé la douzaine de soumissionnaires retenus. C'est ensuite aux sociétés de logement, aux communes ou aux CPAS de passer commande. Il ne s'agit pas d'une procédure de marché public classique, mais bien d'une mise en réseau avec présélection et classement.

De nombreuses sociétés, qu'elles soient seules ou en association, petites ou grandes, ont proposé différents modèles de logement. L'une d'elles a, par exemple, proposé 300 logements, mais n'a reçu de commande que pour trois logements modulaires.

Toujours selon *L'Écho*, le Gouvernement a privilégié d'autres solutions que l'habitat modulaire pour reloger les sinistrés parce qu'il l'a jugé onéreux et difficile à déployer compte tenu des problématiques des terrains à trouver.

Nous avons donc un réservoir conséquent de logements modulaires prêts à être déployés dans les communes, et pas forcément sinistrées.

Par ailleurs, plusieurs SLSP ont déjà fait la demande de réaliser de l'habitat léger sur fonds propres ou sont en réflexion sur l'habitat léger. Des communes s'interrogent sur l'intégration de ce type d'habitat dans leurs règles d'urbanisme. Certaines sont frileuses et d'autres, plus volontaires, ont simplement besoin d'une aide administrative pour intégrer ces nouvelles formes d'habitat demandées par de plus en plus de populations.

Les CPAS peinent à reloger des personnes en recherche de logement, que ce soient des SDF, des victimes de violence, des personnes surendettées en voie d'être expulsées, et cetera.

Nous sommes tous convaincus du bien-fondé du principe Housing First, pour qui l'habitat modulaire est une excellente solution.

Quelles sont les mesures que vous mettez en place pour utiliser les ressources, c'est-à-dire l'offre de logements non utilisés par les communes sinistrées, et pour profiter de la vitalité de nos entreprises locales pour proposer des logements modulaires, qu'ils soient sociaux ou privés, dans toutes les communes wallonnes ?

Comment aidez-vous les communes à s'adapter à la nouvelle demande sociétale d'habitat léger et à répondre aux besoins de logement à moindre coût de nombreuses personnes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour vos questions qui me permettent de faire le point sur ce dossier important.

Monsieur Beugnies, même s'il n'est pas dans mon intention de minimiser les chiffres, lorsqu'on parle de 40 000 habitations impactées, reconnaissons qu'elles le sont à des degrés divers et qu'il est difficile de quantifier le nombre de personnes qui ont besoin d'un relogement parce que beaucoup d'entre elles ont d'abord fait le choix de rester près de leur habitation, ce que l'on peut comprendre, pour diverses raisons : le travail, l'école ou encore le fait de vouloir protéger son bien, qui est le projet d'une vie.

Je vais commencer en vous confirmant que le relogement est une question humainement et techniquement complexe à gérer.

Néanmoins, je veux commencer par un constat positif. À ce jour, tous les locataires sociaux qui étaient logés dans nos SLSP ont pu être relogés. La plupart des SLSP qui ont été sollicitées ont été au rendez-vous pour accueillir des familles sinistrées qui sont issues du tissu privé.

Le Gouvernement a très rapidement mis en place un éventail de solutions pour héberger les personnes sinistrées sans les déraciner. Comment avons-nous procédé ? Il fallait évidemment trouver des solutions de logements disponibles à court et à moyen termes. Il nous a semblé logique, plutôt que miser sur une seule solution, d'évoquer un panel de solutions, un éventail de solutions.

Douze mesures ont été proposées au fil du temps au Gouvernement. J'ai eu l'occasion de les détailler dès septembre dernier et je vais y revenir brièvement :

- mobiliser le logement public pour les personnes en situation précaire ;

- accorder des aides financières aux SLSP, 15 millions d'euros pour les mesures d'urgence et le relogement des ménages sinistrés et 6 millions d'euros pour le financement à 100 % de la rénovation de logements inoccupés en vue de leur remise rapide sur le marché locatif. On y reviendra tout à l'heure avec l'interrogation de Mme De Coster-Bauchau ;
- soutenir les communes et les CPAS par l'octroi d'une aide au relogement, avec pas moins de 52 millions d'euros. La philosophie qui a été soutenue, c'est s'appuyer sur les autorités locales qui cernent mieux leur population et peuvent se saisir des dispositifs-cadres que nous avons mis en place ;
- faciliter le relogement via la solidarité et via une plateforme d'échange ;
- inciter les propriétaires de biens touristiques à louer à des ménages sinistrés en leur offrant des primes ;
- proposer le fameux marché-cadre, qui a été mené par la SWL, tant locatif qu'acquisitif en matière de mobilière ;
- identifier tous les logements disponibles qui appartiennent aux pouvoirs publics, par exemple, ceux qui ont été revitalisés – j'y reviendrai et je ferai le bilan –, notamment au niveau de la caserne de Sève ;
- favoriser le recours aux agences immobilières sociales pour les propriétaires de biens inoccupés, notamment soutenir et promouvoir les AIS pour la remise sur le marché de logements inoccupés via un régime dérogatoire aux aides classiques et par le financement de la valorisation des superficies disponibles aux étages de commerces. J'aurai tout à l'heure une question relativement à cet appel à projets qui a été anticipé ;
- acquérir temporairement du logement disponible pour les sinistrés en situation de précarité. J'y reviendrai également tout à l'heure ;
- offrir une prime au déménagement et à l'installation pour les ménages sinistrés, ce qui a été assez utile pour ceux qui vivaient le long des cours d'eau ;
- passer un marché de location de déshumidificateurs. Ce ne sont pas moins de 1 200 ménages qui, grâce à l'action de la Région wallonne, ont pu recevoir ces déshumidificateurs ;
- élargir le champ d'application du prêt à taux zéro pour la garantie locative aux conventions d'occupation précaire.

Au 31 décembre de l'année passée, ces 12 mesures ont permis de reloger, à ce stade, 3 100 personnes.

Comme le relève Mme De Coster-Bauchau, parmi ces mesures figure celle portant sur la remise en état de logements publics inoccupés. Le programme de subsides pour leur rénovation a fait l'objet des décisions

des 23 et 30 septembre. À ce moment, la SWL avait recensé 554 logements inoccupés éligibles.

À la date du 7 janvier, la remise en état locatif est la suivante :

- 228 logements sont terminés, soit 41 % de la mesure ;
- 138 logements sont en cours de rénovation, soit 26 % ;
- 188 logements sont en commande, soit 33 %.

Vous voyez donc que le programme se poursuit.

Pour ce qui est de la mesure qui porte sur l'achat de logements au secteur privé, également relevée par Mme de Coster-Bauchau, la SWL est chargée, depuis le 13 août dernier, du financement par portage de l'acquisition de logements neufs ou de seconde main destinés à reloger des ménages sinistrés. En résumé, la SWL prête l'argent aux sociétés de logement, qui achètent le bien à 6 % de TVA. C'est un portage qui a lieu pour deux ans.

Pour ce faire, la SWL a été chargée, d'une part, de la coordination de ces acquisitions en lien avec les sociétés de logement et les communes concernées et, d'autre part, du préfinancement des acquisitions au titre d'avances remboursables sans intérêt, comme je l'ai indiqué.

Dans un premier temps, on a réalisé un appel auprès de l'UPSI, l'Union professionnelle du secteur immobilier, qui réunit les promoteurs, lotisseurs et investisseurs immobiliers. Après prospection, le processus de sélection des logements et d'évaluation technique par la SWL a permis aux SLSP les plus touchées par les inondations d'acquiescer un peu plus de 40 logements.

Lors de cette première phase de consultation de l'UPSI, nous avons reçu des centaines de propositions de logements neufs à analyser. Malheureusement, beaucoup de biens proposés étaient situés en zone inondable ou ne pouvaient être remis en état dans un délai permettant le relogement en urgence et certains biens n'avaient pas obtenu de permis.

Néanmoins, grâce à cette première phase, les sociétés « Ardenne et Lesse », le « Foyer de la région de Fléron », le Logis social de Liège, Logivesdre et la Maison liégeoise ont pu devenir ou seront prochainement propriétaires.

À ce stade, 47 logements ont reçu l'approbation de la Société wallonne du logement et sont donc validés. Il faut d'abord faire valider la proposition d'acquisition, il faut que ce soit dans les prix du marché, il faut que cela corresponde à la demande et il faut que le bien soit conforme aux normes du Code du logement.

Pourquoi cela prend-il un peu plus de temps ? Vous savez comme moi que, pour passer un acte authentique, il faut un certain temps, sauf si le propriétaire accepte que l'on puisse le passer plus rapidement.

Je peux même aller dans le détail : 47 logements, dont 16 ont les actes notariés qui ont été passés, trois actes ont été signés, 14 ont reçu la décision de leur CA et 14 sont en attente d'un conseil d'administration pour valider la proposition. Cette opération de portage va se poursuivre et de nouvelles acquisitions viendront s'ajouter à celles déjà réalisées. Je dois vous dire que j'encourage fortement cette mesure parce qu'elle nous permet d'avoir immédiatement du logement disponible qui peut être durable et qui peut donc répondre à la crise du logement.

J'en viens à vos questions sur le modulaire.

Avant de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de cette mesure qui, comme je l'ai largement indiqué, est une piste parmi d'autres, il convient de se rappeler que celle-ci a été lancée en urgence et que, pour offrir le plus large choix, elle a visé non seulement la location et l'acquisition, mais aussi la gamme la plus étendue de ce que l'on peut qualifier d'habitat modulaire.

Concernant les offres reçues, les entreprises porteuses de ce type d'habitat étaient au rendez-vous et les solutions proposées répondent à un large éventail de besoins.

Quant au chiffre de 5 000 logements annoncé, il me semble important de rectifier cette approche théorique. Si les accords-cadres portaient effectivement sur la création de 3 000 logements, il ne s'agissait nullement de commande ferme, mais d'une estimation du potentiel maximal de logements réalisables au travers de ces marchés.

Quant aux délais de production, ceux-ci oscillent entre six et douze semaines en fonction des fournisseurs.

Sur l'état de la mise en œuvre actuelle de cette mesure, plusieurs aspects permettent d'apprécier correctement son efficacité.

Tout d'abord, certaines solutions pour assurer le relogement sont administrativement et techniquement plus aisées à mettre en œuvre que les logements modulaires, et c'est logique. Chaque pouvoir local met toujours en balance les contraintes et l'efficacité.

Ensuite, un des freins souvent évoqués est le manque de terrains disponibles offrant les possibilités d'équipement. Au départ, on avait repéré toute une série de terrains publics qui étaient d'ores et déjà équipés, mais comme on a pu le constater, les sinistrés et les communes souhaitent ne pas trop s'éloigner de leur zone. Par exemple, les terrains qui étaient disponibles autour de l'aéroport de Bierset n'ont pas été utilisés

parce que, faute de preneur, aucune commune n'a souhaité réaliser cette opération.

Quant aux possibilités d'équipements, cette réalité a surtout été rencontrée dans le cadre du déploiement de solutions d'habitat modulaires déplaçables qui nécessitent des endroits plats, accessibles, carrossables et proches des équipements de base que sont l'électricité, l'eau et l'égouttage.

Un autre élément, d'ordre social, tient à la réticence de nombreux ménages à être éloignés, même provisoirement, de leur logement sinistré. La difficulté, dans ce cas, étant d'implanter les logements modulaires à proximité des habitations touchées.

Enfin, même si c'est difficilement quantifiable, on note que ces inondations ont provoqué un important élan de solidarité, mais qu'elles n'ont pas non plus exclu tout effet NIMBY. On peut être solidaire, mais pas nécessairement à côté de chez soi, ni effacer certains a priori à l'encontre de ce type d'habitat.

Ces obstacles illustrent les difficultés rencontrées par toutes les autorités appelées à gérer cette problématique du relogement où l'humain prime sur les considérations techniques qui ne peuvent pour autant être ignorées.

Malgré ce contexte, plusieurs dizaines de logements de ce type ont pu être construits, apportant un mieux-être aux familles qu'ils hébergent, et plusieurs dizaines d'autres sont encore à venir.

Si le nombre de logements mis en œuvre au travers de cette mesure ne dépasse pas actuellement la centaine, cela n'a pas de sens de parler d'échec.

Le logement modulaire est l'une des multiples mesures que nous avons prises, chacune d'elles ayant été envisagée pour apporter un élément de la solution, tout en ne sachant pas lesquelles seraient privilégiées par les opérateurs.

Le bilan actuel montre clairement que les attentes et les préoccupations, tant des opérateurs que des personnes sinistrées, ont pour l'instant surtout plébiscité le relogement provisoire dans le parc de logement existant, voire le maintien à tout prix dans les logements sinistrés.

Ce constat ne remet pas en cause l'opportunité de développer du logement modulaire qui, sans être la panacée, constitue une des solutions d'avenir pour certains types d'habitat.

Les modalités du relogement m'importent peu. Ce qui compte, c'est que, in fine, nous soyons à même d'apporter des solutions opérationnelles, dignes et respectueuses des familles sinistrées en quête de logement.

Mes contacts très réguliers avec les bourgmestres des villes et communes concernées – que je tiens encore une fois à remercier pour leur investissement sans faille auprès de la population – me confirment que les marges budgétaires et réglementaires mobilisées permettent, à ce stade, de faire face aux nécessités.

Certaines situations vécues par nos concitoyens restent cependant difficiles, mais les pouvoirs publics - Région, communes et CPAS en tête – sont plus que jamais à leurs côtés.

J'en veux pour preuve les délais records dans lesquels nous avons pu réhabiliter, avec les concours des communes de Blegny et Trooz, pour ne citer qu'elles, une ancienne aile de l'ancienne caserne militaire de Saive, où 48 familles pourront être relogées dignement ; les premières viennent d'arriver début janvier.

Je pense aussi à l'initiative prise à Spa, avec des moyens régionaux, pour héberger 30 familles dans le domaine de loisirs de Mambaye après une évaluation des besoins dans les communes voisines, dont Verviers.

Loin des polémiques, que je considère comme stériles, ce sont les mobilisations de terrain que je suis fier d'avoir rendues possibles en matière de relogement. Nous continuerons de la sorte autant qu'il le faudra.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, ce que je pouvais vous dire relativement à vos interrogations.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Ce qui était vraiment intéressant, c'est de vous entendre globalement sur les différentes questions qui ont été posées par mes collègues. Je vous remercie d'avoir fait le point.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Vous avez rappelé qu'il y a eu un éventail de mesures. Ma question portait plus spécifiquement sur le logement modulaire, qui n'est pas réellement un succès. L'important, c'est d'en tirer les conclusions. C'était une mesure parmi d'autres. Vous avez donné quelques éléments qui nous permettent de comprendre pourquoi la mesure n'a pas réellement rencontré le succès escompté.

Vous avez rappelé que le logement modulaire est important et qu'il est l'une des solutions dans le cadre plus global du logement, notamment l'accessibilité pour les jeunes à leur premier habitat. Il faudra tirer les leçons de cette opération d'urgence pour voir de quelle manière on peut, notamment avec les entreprises qui ont

souhaité jouer le jeu, faire glisser ce programme vers un autre type d'appel à projets éventuel ; peut-être celui dans le cadre du Plan de relance européen.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Vous avez listé ce qui a déjà été fait et indiqué que le logement modulaire est une mesure parmi d'autres. C'est très bien, mais on commence à connaître ces éléments puisque vous listez régulièrement tout ce qui est mis en place, et c'est très bien de le rappeler.

Concernant le logement modulaire, si je comprends bien votre réponse, vous nous dites que le chiffre de 5 000 logements modulaires était une estimation. Je suis un peu curieux de savoir comment on a pu faire cette estimation. Quand c'est une estimation, ce n'est pas un chiffre exact, ce que je peux comprendre. On peut comprendre que l'on estime 5 000 logements et que l'on arrive à 4 000, mais passer de 5 000 estimés à 100 logements.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Ce n'est pas une estimation, mais un marché-cadre. Les services de la Société wallonne du logement sondent le marché et demandent aux entreprises quelles sont les disponibilités par rapport au marché de logements qu'ils peuvent affecter à la mesure. Ce n'est ni une commande ni une estimation de ce que l'on commandera, mais c'est simplement sonder le marché, voir l'état de la disponibilité du secteur pour construire dans le délai ce type de marché-cadre et classer une série d'entreprises.

M. Beugnies (PTB). - Je vous remercie pour cette précision, mais alors c'était une erreur, selon moi, d'annoncer publiquement ce chiffre. Mettez-vous à la place des sinistrés. À partir du moment où les gens entendent : « 5 000 logements modulaires », cela donne de l'espoir, un espoir qui est déçu. À part être un effet d'annonce, ce n'est pas quelque chose de très intéressant pour les sinistrés, c'est même contre-productif.

Pour le reste, comment allez-vous faire maintenant pour, le plus rapidement possible, reloger les sinistrés, parce que l'on en arrive maintenant à une situation où l'on est à plus de six mois des inondations ? On est dans un pays qui est riche malgré tout et c'est difficile pour moi de comprendre que c'est probablement un choix politique. Mettre des moyens pour cela, c'est un choix politique aussi.

Ce que je crains maintenant, c'est que l'on en arrive à une situation où l'hiver est en train de se terminer, on est à deux mois du printemps, cela ne va-t-il pas mettre un frein supplémentaire à une machine en place qui est déjà beaucoup trop lente ? J'ai vraiment peur de cela. On pourrait se dire : « L'hiver est passé, on va se reposer et

l'on ne va pas continuer à mettre toute l'énergie nécessaire pour reloger tous ces sinistrés. »

Pour moi, cela ne va pas assez vite ; pour les sinistrés, cela ne va pas assez vite, et c'est surtout eux qui comptent. J'espère que cela va s'accélérer parce que l'on est dans une situation qui n'est plus acceptable.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Merci de nous avoir rappelé les 12 mesures, on peut s'en féliciter.

Malheureusement, mes questions touchaient plus ici le logement modulaire. Vous dites que ce n'est pas un échec, mais je vous dis que ce n'est pas une réussite. Ce n'est pas le même, cela dépend où l'on regarde.

Plus sérieusement, la priorité, ce sont les sinistrés. Vous parliez d'une polémique stérile, ce n'est sûrement pas cela que l'on veut dans notre chef. Ce que l'on veut, c'est que vous trouviez des solutions pour ces personnes. Mes collègues l'ont dit, on est en période hivernale, c'est plus qu'urgent.

Quand vous dites que c'est un accord-cadre de 3 000, c'est vrai que le chiffre a été annoncé aux sinistrés. Vous dites que cela a été fait dans l'urgence, mais cela a été attribué en octobre, donc quasiment plus de trois mois après le sinistre. À un certain moment, il faut se poser la bonne question : cela a-t-il été bien étudié quand on a lancé le marché ? Vous avez énoncé toutes les difficultés, qu'elles soient techniques ou que ce soient peut-être certains propriétaires ou locataires qui, plus prioritairement, souhaitent rester le plus près possible de leur logement. Certains sont dans des caravanes. Le souhait est peut-être de revoir la copie et d'essayer de trouver des solutions encore dans l'urgence pour permettre à ces personnes de retrouver une certaine dignité.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses sur les conséquences des inondations en matière de logement, notamment sur le panel très diversifié des solutions qui ont été apportées.

Par contre, sur ma question sur l'utilisation de l'offre en logements modulaires par les entreprises, ces ressources inexploitées, et sur l'aide aux communes pour répondre aux demandes d'habitat léger, vous avez dit que vous ne remettiez pas en cause le développement du modulaire. Je trouve cela un peu court comme réponse, donc je reviendrai peut-être vers vous avec cette problématique.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ALLOCATION LOYER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'allocation loyer ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous au sujet de ce projet important prévu par la Déclaration de politique régionale, à savoir l'allocation loyer, qui vise à aider les ménages qui ne trouvent pas place dans le logement public, alors qu'ils répondent aux critères de celui-ci, qui attendent donc depuis trop longtemps. Il s'agit donc de les aider à financer leur logement qu'ils trouvent alors sur le marché locatif privé.

C'est donc un objectif important de la Déclaration de politique régionale qui dispose en la matière que « le Gouvernement adoptera une allocation loyer pour les ménages disposant de revenus précaires et étant valablement inscrits sur la liste d'attente d'un logement social depuis une certaine durée et sur base de critères précis. »

Vous aviez vous-même indiqué qu'il y avait deux volets pour pouvoir avancer sur ce dossier : le volet législatif et le volet opérationnel.

En juillet dernier, un avant-projet de décret donnant une base légale à cette nouvelle aide a été approuvé par le Gouvernement. Vous indiquez, au mois de novembre, que votre cabinet travaillait sans attendre avec l'administration à la rédaction de l'arrêté d'exécution permettant la mise en œuvre de ce décret devant définir le public cible, le montant, les conditions d'octroi ou encore la procédure d'octroi et de recours.

Sur le plan opérationnel, le travail semblait compliqué, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un programme informatique permettant de gérer cette nouvelle aide, avec l'efficacité requise. Aux dernières nouvelles, un appel d'offres avait été lancé, mais il n'a pas pu aboutir à la désignation d'un prestataire. Le montant qui est prévu au budget 2022 s'élève à 14 millions d'euros. Vous avez précisé, lors du débat budgétaire, que le ministre chargé de l'Énergie interviendra également et de façon complémentaire à hauteur de 6 millions en 2022 ; 7 millions ensuite pour intégrer la notion de charge énergétique.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'en viens à mes questions.

Pouvez-vous faire un état des lieux de l'avancement du dossier, à la fois dans son volet décretal et opérationnel ?

La deuxième lecture du projet de décret est-elle programmée prochainement ?

Avez-vous, par ailleurs, pu finaliser le travail relatif aux arrêtés d'exécution ? En particulier, le travail politique sur la fixation des critères d'octroi de cette future allocation loyer a-t-il été conclu ?

À côté de cela, sur le plan opérationnel, un prestataire chargé de développer le programme informatique permettant de gérer l'allocation loyer a-t-il pu être désigné ? Le cas échéant, son travail a-t-il pu démarrer ? Si tel n'est pas le cas, à l'inverse, pour quelle raison et quelles sont les perspectives ? Globalement, pouvez-vous communiquer un calendrier quant à l'adoption des textes et la mise en œuvre de la réforme ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je connais votre intérêt sur le dossier.

Je peux tout d'abord vous dire qu'au niveau opérationnel, des avancées sont intervenues depuis novembre dernier, et ce, concernant les développements informatiques nécessaires à la mise en œuvre de l'allocation loyer. Comme je vous l'indiquais, un cahier spécial des charges a été rédigé par l'administration, avec le soutien du consultant chargé de son suivi.

Sur cette base, à la suite du lancement de l'appel d'offres et de l'analyse de ce dernier par l'administration, il apparaissait que les attentes sur le plan des coûts et délais n'étaient pas rencontrées. Dès lors, en séance du 16 décembre dernier, le Gouvernement a, d'une part, décidé de ne pas attribuer le marché et, d'autre part, marqué son accord sur l'engagement de 700 000 euros à destination du prestataire ProUnity, l'adjudicataire d'un marché-cadre auquel le service public de Wallonie a eu accès.

Le prestataire a été chargé de sous-traiter la constitution d'une équipe de développement. Cette sous-traitance est organisée sur une plateforme qui permet de publier un appel auprès de quelques sous-traitants potentiels. Cette publication sur la plateforme a eu lieu le 6 décembre et les participants ont été invités à rentrer leurs offres pour le 24 au plus tard.

Actuellement, mon administration, en collaboration avec le SPW Digital, effectue les démarches en vue de désigner un prestataire de service capable de mettre sur pied le programme informatique dans un délai rapproché et dans le cadre d'un budget déterminé et fermé.

Sur le plan réglementaire, maintenant, comme je l'ai déjà indiqué, ma volonté est de déposer l'arrêté d'exécution relatif à l'allocation loyer en première lecture au Gouvernement, concomitamment au dépôt en

seconde lecture de l'avant-projet de décret. Cet arrêt définira le public cible, les montants, les conditions d'octroi ainsi que la procédure d'octroi et de recours.

Ces éléments font l'objet de réunions régulières avec les différentes parties et les représentants des cabinets concernés. C'est notamment le cas de celui du ministre Henry, puisque vous savez que la mise en place de cette nouvelle aide sera complétée par l'octroi combiné d'une aide visant à réduire le coût des charges énergétiques des candidats en attente de l'attribution d'un logement d'utilité publique. Mes collaborateurs travaillent activement avec ceux de mon collègue chargé de l'Énergie pour définir les modalités d'octroi de cette aide conjointe.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je prends note des avancées effectuées, même si l'impatience augmente dans les rangs de ceux qui souhaitent voir aboutir ce projet dont nous effectivement partie, comme vous l'avez indiqué.

J'entends que nous aurons très prochainement un sous-traitant informatique à l'œuvre.

À côté de cela, le travail se poursuit sur l'arrêté.

Je reviendrai évidemment, comme vous l'imaginez, vers vous d'ici à quelques semaines pour constater avec vous les progrès d'évolution du dossier.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DES DIFFICULTÉS DU SECTEUR
DE LA CONSTRUCTION SUR LA CRÉATION DE
LOGEMENTS PUBLICS »**

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'INQUIÉTUDE DES SOCIÉTÉS DE
LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) FACE
À LA HAUSSE DES PRIX DES MATÉRIAUX »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Evrard, sur « l'impact des difficultés du secteur de la construction sur la création de logements publics » ;
- M. Hermant, sur « l'inquiétude des sociétés de logement de service public (SLSP) face à la hausse des prix des matériaux ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, en septembre 2021, je vous avais interrogé sur l'impact de

l'augmentation de prix et des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction, notamment en ce qui concerne le programme de création de logements publics. Je constate que M. Hermant s'en inquiète également dans la question suivante.

Conscient de l'enjeu, vous aviez entamé un travail de révision des arrêtés de financement et d'aide octroyés dans ce cadre. Parallèlement un complément régional de 21,7 millions avait complété le budget de 80 millions obtenus de la part de la Commission européenne.

À cette situation des matériaux, s'ajoute aujourd'hui, et malheureusement, la question de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Vous avez probablement, comme moi, entendu le nouveau patron de la confédération de la construction qui déplore une augmentation très importante de cette pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Celle-ci se confirme notamment au travers des chiffres où la situation s'est aggravée en près d'une année puisqu'on passe de 11 000 à 18 500 postes vacants. Malgré des efforts qui ont été opérés à différents niveaux, notamment sur le plan de la formation, sur le plan de la valorisation des salaires, mais aussi dans le cadre des améliorations des conditions de travail. Malgré tout cela, les entrepreneurs peinent à recruter du personnel et il est clair que cette situation peut avoir un impact sur la conduite et la livraison des chantiers dans le cadre des programmes de logements, relogements qui sont annoncés.

Vous l'avez rappelé, le plan d'exécution du plan au niveau de la rénovation va être allongé et porté à l'année 2025. Quelle est l'étendue de la problématique sur les délais d'exécution ?

Pouvez-vous nous dire si vous avez pris connaissance d'autres sources de difficultés notamment rapportées par la Société wallonne du logement ou éventuellement par les SLSP ?

Quelles sont les mesures qui pourraient être activées par vos soins pour limiter éventuellement les incidences négatives en matière de respect de délais par rapport à la création de logements publics ?

Enfin, est-ce que vous avez une réflexion avec vos collègues, les ministres de l'Économie et de l'Emploi pour trouver des alternatives intéressantes face à ces difficultés ?

M. le Président. - La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). - Monsieur le Ministre, les sociétés de logements sociaux sont inquiètes à propos de la hausse des prix des matériaux. Je voudrais vous rapporter le cas de Centr'habitat qui est une société de logements sociaux publics de la région du centre, La Louvière, Manage, Le Rœulx. Cette société nous fait

part de quelques remarques interpellantes quant à l'action du Gouvernement suite aux mesures de soutien à la rénovation et à la création de logements publics.

Dans un premier temps, des difficultés ont été rencontrées par Centr'habitat durant la période covid où tous les chantiers ont été perturbés. Aujourd'hui, c'est le problème du coût des chantiers suite à l'inflation des prix des matériaux. Vous le savez, on est dans une économie de marché, il n'y a pas de planification au niveau de l'offre et de la demande des matériaux de construction, ce qui fait que les prix flambent. Sur certains chantiers, les prix ont été révisés de plus de 10 % en moins d'un an à cause de cette augmentation des prix des matériaux. Selon eux, il s'agit d'une situation inédite, cette société estime qu'une augmentation des coûts totaux pour Centr'habitat devrait atteindre 20 % dans le cadre de leur plan de rénovation des logements en cours. Le plan concerne plus de 1 000 logements à rénover donc cela représente, pour ce genre de sociétés, quand même des coûts importants. Cela représente pour eux, un coût supplémentaire de 14 millions d'euros. C'est énorme pour cette société.

Centr'habitat a interpellé à plusieurs reprises votre cabinet et la Société wallonne du logement sans obtenir de réponses concrètes sur ce problème. Des subsides ont été accordés pour les projets retenus, mais malheureusement ces subsides prévus s'avèrent aujourd'hui insuffisants étant donnée la situation des prix.

Nous avons pu entendre, Monsieur le Ministre, que des montants supplémentaires allaient être accordés aux sociétés de logements publics pour faire face à cette hausse des prix des matériaux.

Nous apprenons de leur part, de la part de ces sociétés, qu'elles devront assumer seules cette hausse des prix. Jusqu'ici, elles n'ont rien vu venir. On voudrait vous entendre sur cette question, sur les mesures qui vont être prises au plus vite pour résoudre problème.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, tout d'abord, vous le savez comme moi, le secteur de la construction connaît en effet une pénurie de main-d'œuvre ; un phénomène qui prend encore plus d'acuité en période de forte demande comme actuellement.

Les métiers de la construction traditionnelle sont exigeants, valorisants, mais souvent physiquement lourds, voire pénibles. Cependant, le secteur de la construction est en pleine transition. D'autres méthodes de construction, plus adaptées aux défis environnementaux, sont en expansion. Parmi elles, on trouve les filières du bois et de l'acier qui sont des filières « sèches » dans lesquelles jusqu'à 80 % d'un logement peut être préconstruit en atelier. Ces filières

permettent une formation progressive, un travail davantage sécurisé et moins pénible.

C'est pourquoi, dans le cadre du programme de construction financé par l'Union européenne et la Wallonie via le Plan de relance, les SLSP vont tout prochainement être invitées à s'inscrire – comme je l'ai déjà exposé dans une précédente question – à l'accord-cadre de la SWL qui vise notamment la création de logements durables et innovants préfabriqués en atelier. L'appel d'offres relatif à cet accord-cadre vient d'être publié il y a quelques jours.

L'IFAPME est également en contact avec la Société wallonne du logement pour proposer des formations adaptées à ces nouvelles techniques de construction impliquant le biosourcé.

Nous pouvons donc espérer que des jeunes vont trouver dans ces perspectives, pleines de sens pour l'avenir, un incitant à se tourner vers le secteur de la construction.

Par ailleurs, il faut se souvenir que le Plan de rénovation a été lancé en juillet 2020, dans une période de prix relativement stables.

La SWL a pour pratique d'appliquer aux prix des marchés un coefficient de frais incluant une provision de 4 % pour la révision des prix. Cette provision a été appliquée à tous les projets du Plan de rénovation et, lors de la programmation, les sociétés ont tenu compte d'une probable évolution à la hausse des prix entre les projets inscrits en 2021 et ceux inscrits en 2024.

En outre, les estimations sur base desquelles ont été fixés les objectifs du Plan de rénovation ont été évaluées et actualisées en partant du principe d'une mise en concurrence de la majorité des projets à l'horizon 2023.

Évidemment, l'évolution des prix des matériaux entre mars 2021 et septembre 2021, ainsi que l'envolée des prix de l'énergie, ont été telles qu'elles ont surpris l'ensemble du monde économique et provoqué une reprise de l'inflation.

Le Comité de concertation technique, qui réunit diverses parties comme les sociétés de logement, la SWL ou encore mon cabinet et celui du budget, qui est chargé de suivre la mise en œuvre de ce programme, s'est saisi de cette problématique.

Actuellement, la majorité des projets programmés pour 2021 sont en passe d'être mis en concurrence. Sur base des résultats de ces mises en concurrence et de l'évolution des prix de la construction dans les prochains mois, l'impact financier sur le programme sera évalué, ce qui permettra de déterminer dans quelle mesure les SLSP devront être aidées ou les objectifs du programme révisés.

Nous continuons donc à suivre de près la question et son évolution.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Effectivement, je serais tenté de dire que le pouvoir politique a pris ses responsabilités dans une première étape en mobilisant les moyens. C'est vrai au niveau wallon, c'est vrai à d'autres niveaux de pouvoirs. Les lignes budgétaires sont là. Elles s'inscrivent dans le Plan de relance, mais, maintenant, il va falloir les mettre en œuvre avec des paramètres qui sont inquiétants : prix des matériaux, pénurie de main-d'œuvre.

J'entends bien qu'il y a une diversification dans les manières de construire du logement et de l'habitat. Mais, la pénurie de main-d'œuvre, elle est globalisée. Donc, je crois que là aussi il y aura une réflexion à avoir en mobilisant et en formant encore plus les nombreux demandeurs d'emploi sur notre territoire qui peuvent être aussi ou faire partie de la solution par rapport à ces projets ambitieux qui se traduisent dans les lignes budgétaires.

Il ne faudrait pas que les ministres, le ministre que vous êtes, soit montré du doigt dans un an, dans deux ou dans trois, en disant : « On n'a pas atteint les objectifs, parce que l'on sera face à une pénurie de main-d'œuvre, à laquelle on n'aura pas pu répondre pour apporter les solutions ». Cela vous reviendrait comme un boomerang dans la figure alors que, à ce stade, vous avez mobilisé les moyens. Je vous invite donc à y être vigilant.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Vous n'apportez aucune réponse concrète. J'entends bien que, dans les prochains mois, vous allez voir ce qui est possible, mais aujourd'hui il n'y a pas de réponse concrète aux problèmes que rencontrent ces sociétés dans la mesure où elles se sont déjà engagées dans une série de projets et qu'elles se retrouvent acculées face à une augmentation des prix qui n'était pas prévue au départ. Cette situation urgente nécessite une réponse. Dans votre réponse, je n'entends rien là-dessus.

On reviendra certainement encore sur la question parce qu'il y a un problème qui devra être résolu par votre Gouvernement.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉAFFECTATION EN LOGEMENTS DES
ÉTAGES INOCCUPÉS DE COMMERCES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du

Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réaffectation en logements des étages inoccupés de commerces ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, le 21 octobre dernier, le Gouvernement a approuvé un arrêté permettant l'octroi par le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie d'aides pour créer des logements au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux.

Le Fonds du logement de Wallonie octroiera ces aides sous la forme de crédits et de subventions aux titulaires de droits réels, qu'elles soient personnes physiques ou morales, y compris des communes, des CPAS ou des régies communales autonomes, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux, qui seront des logements pris en gestion par un opérateur immobilier reconnu pour une durée minimale de 9 ans. Pour ce faire, une enveloppe de 6 millions d'euros a été dégagée.

Je me réjouis de l'adoption de cet arrêté par le Gouvernement tant la problématique de la cohabitation entre des surfaces commerciales et des logements nécessite un réinvestissement, que ce soit pour créer des logements dans les étages ou éventuellement pour veiller à la réelle implantation de commerces dans les rez-de-chaussée.

Je me permets cependant de vous interroger pour avoir quelques précisions, à la fois sur les moyens affectés à cette mesure et sur les objectifs poursuivis.

Comment les 6 millions d'euros qui ont été annoncés sont-ils financés ?

Une enveloppe annuelle supplémentaire est-elle attribuée au Fonds du logement des familles nombreuses ou le Fonds du logement devra-t-il couvrir une partie de ces montants sur sa propre dotation ?

S'il s'agit d'une enveloppe supplémentaire, figure-t-elle dans les documents budgétaires 2022 ? Est-ce un montant supplémentaire qui vous a été octroyé par le Gouvernement wallon ou s'agit-il d'une marge dont vous disposiez à l'intérieur de vos budgets et que vous auriez réaffectée à ce dispositif ?

Sur les objectifs chiffrés poursuivis, pouvez-vous nous donner des indications ?

Combien espérez-vous créer de logements à travers cette mesure ? En rythme de croisière, combien de logements pourraient être ainsi rendus disponibles à l'égard des personnes qui en auraient le plus besoin ?

Je vous remercie pour les précisions que vous voudrez bien apporter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, la volonté de valoriser les étages inoccupés d'immeubles à des fins de logement est reprise depuis de nombreuses années dans les différentes DPR, indépendamment des diverses coalitions en place. Malheureusement, aucun cadre spécifique n'avait jusqu'alors été élaboré pour favoriser cette valorisation. Ce type d'opération n'entre pas non plus dans le mode d'intervention des opérateurs classiques du logement. Nous avons dès lors travaillé à une initiative en la matière de concert avec le Fonds du logement.

Outre les crédits aux familles nombreuses, les rénovations en aides locatives et l'encadrement des OFS, le fonds se voit confier une quatrième mission d'utilité publique par l'article 179 du Code de l'habitation durable. Il s'agit de mener des opérations expérimentales et de proposer au Gouvernement des politiques nouvelles. C'est dans ce cadre que nous avons entamé le travail avec cet UAP.

La nécessité de trouver des solutions tous azimuts pour les ménages sinistrés par les inondations m'a amené à inviter le Fonds du logement à accélérer ce projet de valorisation des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux.

C'est ainsi qu'un budget annuel de 1 846 000 euros est dégagé à partir de 2022 pour financer, sous la forme de subventions, les aides à la réhabilitation et la reconstruction de ces étages.

Le Fonds du logement financera fonds propres les prêts à taux zéro venant compléter les subventions.

À partir de 2022, la Région va également allouer un budget annuel de 200 000 euros au Fonds pour la prise en charge des frais de fonctionnement de cette nouvelle politique. Celle-ci ayant démarré au dernier trimestre de 2021, les budgets précités ont été accordés au fonds à concurrence d'un quart de cette année-là.

À ce stade, il est, par contre, difficile de dire exactement combien de nouveaux logements seront ainsi créés. Néanmoins, il me semblait important de créer un cadre dans lequel un opérateur prêt à relever le défi peut exprimer sa capacité d'initiative.

Les budgets dégagés devraient permettre de créer une cinquantaine de logements par an au cours de cette législature. Je peux vous indiquer que les services du Fonds du logement reçoivent beaucoup de demandes d'information à ce sujet, venant des propriétaires, mais aussi des communes et des CPAS.

Comme toute opération-pilote, celle-ci devra faire l'objet d'une évaluation continue afin d'optimiser le modèle et de l'adapter au fur et à mesure, si nécessaire.

D'ores et déjà, je me réjouis de ces signes encourageants ; ils montrent combien le partenariat entre le Gouvernement et le Fonds du logement répond à des attentes du terrain pour participer à la concrétisation du droit au logement décent et durable pour tous nos concitoyens.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. S'agissant d'une initiative nouvelle, à caractère expérimental, une évaluation sera tout à fait nécessaire. Pour que l'évaluation puisse se réaliser dans de bonnes conditions, il est important de connaître les objectifs de départ. Si j'ai bien compris, vous parlez d'une cinquantaine de logements en base annuelle. À la fois, c'est un objectif relativement mesuré, mais il faut bien commencer. On peut espérer que les besoins amèneront à peut-être développer davantage cette politique.

Concernant les moyens dégagés, ils sont, eux aussi, relativement modestes : 200 000 euros pour les frais de fonctionnement et une enveloppe annuelle de 1,846 million d'euros, selon ce que vous avez indiqué. Personnellement, je suis convaincu qu'il y a là un enjeu important ; je me réjouis que cette initiative soit prise, qu'elle puisse être évaluée en temps réel et, le cas échéant, que l'on puisse amplifier un dispositif qui, à mon avis, a toute sa raison d'être. Je ne manquerai pas de suivre la mise en œuvre de ce nouveau dispositif par le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie.

**INTERPELLATION DE MME BERNARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE CRISTAL PARK À SERAING »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Bernard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Cristal Park à Seraing ».

La parole est à Mme Bernard pour développer son interpellation.

Mme Bernard (PTB). - Monsieur le Ministre, le projet de reconversion du site du Val Saint-Lambert, appelé Cristal Park, à Seraing anime les conseils communaux depuis maintenant 15 ans. Ce projet a pour but la construction d'un énorme centre commercial, de résidences de services, de bureaux, d'un parc aquatique ou un circuit de karting – ce n'est pas encore clair -, ainsi que de logements.

Plusieurs problèmes se posent. D'une part, sur le plan financier, des questions n'ont toujours pas trouvé de réponse et, d'autre part, les projets en tant que tels posent problème essentiellement parce qu'ils ne sont

toujours pas réalisés pour l'instant. La grande difficulté devant laquelle on se trouve, c'est que tout cela se déroule dans une opacité créée par le collège communal qui ne répond pas aux questions qui lui sont adressées.

Récemment, fin novembre, un conseil communal extraordinaire a été convoqué par l'ensemble de l'opposition au cours duquel de nombreuses questions ont été posées au bourgmestre, dont celle de savoir où est passé l'argent public investi. Jusqu'à 32 millions d'euros ont été investis par des institutions publiques. Il y a d'autres questions sur l'état d'avancement des projets. Pourquoi aucun emploi n'a encore été créé en 15 ans alors que l'on en avait promis 800 ?

Toutes ces questions n'ont malheureusement pas trouvé réponse puisque le bourgmestre a simplement refusé d'y répondre. Ce qui est assez incroyable. On convoque un conseil communal pour que les conseillers et la population puissent avoir des informations, et les autorités communales refusent d'en donner.

Les citoyens sont pourtant inquiets de la situation de ce projet puisque les deux sociétés anonymes Valinvest et Immoval qui sont les promoteurs du projet et qui ont reçu cet argent sont en perte respectivement de 5 millions d'euros et 3 millions d'euros. Les habitants de Seraing se demandent donc ce qui est fait avec leur argent.

Par rapport aux projets sur la table, il y a évidemment des questions qui se posent. Il est prévu de construire des bâtiments en pleine forêt dans des zones naturelles. On a d'ailleurs appris récemment que des mouflons ont été vus sur certains des terrains concernés, et les projets sont aussi à proximité de zones inondables alors qu'il y a tout près des friches industrielles qui ne sont pas utilisées. Par rapport à toutes ces questions, vous avez déjà reçu des courriers de conseillers communaux de l'opposition qui n'arrivaient pas à trouver réponse à leurs questions légitimes. Ce n'est pas, je pense, la première fois que vous entendez parler de la problématique. La seule chose que l'on apprise récemment par rapport au développement de tout ce projet, c'est que le groupe Eloy, un groupe de construction, était intéressé pour participer au projet, mais cela ne répond pas à la question de savoir ce qu'il est advenu de l'argent public investi, et surtout de savoir si cet argent sera récupéré un jour.

Lors d'un dernier conseil d'administration de la société anonyme Immoval, il a même été mis sur la table la liquidation de la société, ce qui effectivement, serait une catastrophe pour l'argent de la collectivité.

Monsieur le Ministre, la clarté doit être faite autour de ce projet du Cristal Park. En région liégeoise, on a malheureusement trop connu de scandales où se mêlaient argent public et opacité, ce qui ne fait que renforcer la méfiance de la population envers ses élus. En tant que ministre de tutelle, avez-vous été mis au

courant de la situation du Cristal Park à Seraing et du manque de transparence des autorités communales autour de ce projet ? Avez-vous prévu de demander à vos services d'enquêter sur ce projet qui dure déjà depuis 15 ans avec peu de résultats par rapport à la somme d'argent public investi ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - Merci beaucoup. Qui souhaite se joindre à l'interpellation ? Je ne vois personne. La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, tout d'abord, et sauf erreur, à ma connaissance, mes services m'ont indiqué qu'ils n'ont pas été sollicités dans le cadre du dossier du Cristal Park à Seraing.

Comme vous le savez, je suis ministre de tutelle et la tutelle est strictement définie dans la législation, le principe étant avant tout l'autonomie communale. Il ne m'appartient donc pas de m'immiscer dans la mise en œuvre de politiques locales tant que le respect du cadre légal est assuré.

Néanmoins, à la suite de votre interpellation, je demanderai à mon administration d'interroger la Ville de Seraing sur le déroulement de ce conseil communal extraordinaire, afin de m'assurer que les principes du CLDD ont été bien respectés, ce dont je ne doute pas a priori, en matière de transparence vis-à-vis de l'action du collège envers les conseillers communaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui est extrêmement brève par rapport au courrier que vos services n'auraient pas reçu. Je suis étonnée parce que j'étais moi-même une des signataires de ce courrier, donc je vais vérifier comment il a été expédié et à quelle adresse, mais je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

J'entends bien qu'il y a évidemment autonomie communale, et que la tutelle n'a pas à se mêler du contenu du projet développé par la Ville de Seraing. Par contre, quand il y a un conseil communal qui est convoqué par l'ensemble de l'opposition pour poser des questions et que le collège refuse de répondre aux questions des conseillers, pour moi, je pense que c'est vraiment important que cela puisse avoir lieu. Quand on pose des questions, on a droit à des réponses.

J'entends que vous allez demander à vos services d'enquêter sur le déroulement de ce conseil communal extraordinaire. Je vous souhaite bien du plaisir, parce que la Ville de Seraing a effacé l'enregistrement vidéo de cette réunion. Si vous voulez pouvoir le suivre, il faudra le faire via la page Facebook du PTB de Seraing, parce que c'est le seul endroit où l'on peut encore

disposer de cet enregistrement. Je pense qu'il y a déjà matière à investiguer de ce côté.

Puisque vous avez dit que vous allez faire une enquête, je suis impatiente d'entendre les résultats. Je reviendrai vers vous à ce sujet, dès que vous aurez pu nous donner le suivi que vous accordez à cette problématique.

M. le Président. - L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE REFUS D'ACCORDER L'ACCÈS AU PLAN OXYGÈNE À LA COMMUNE DE QUIÉVRAIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus d'accorder l'accès au plan Oxygène à la Commune de Quiévrain ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, la Commune de Quiévrain est une commune qui connaît de gros soucis au niveau de l'élaboration de ses budgets, vu la situation financière de la commune. Il y a quasi 20 ans qu'ils sont sous CRAC.

Dernièrement, une des pistes qui avait été émise par le CRAC était notamment de recourir au plan Oxygène. Apparemment, votre administration refuserait que la Commune de Quiévrain puisse recourir au plan Oxygène pour boucler le budget. Finalement, ils n'ont pas accédé à cette proposition du plan Oxygène. Ils ont pu mettre leur budget à l'équilibre, avec beaucoup de difficultés.

Monsieur le Ministre, pourquoi votre administration s'est-elle opposée au recours au plan Oxygène pour la Commune de Quiévrain ? Quelles mesures sont prises par l'administration pour aider les communes qui sont vraiment en grandes difficultés financières, et ce, depuis plusieurs années ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, tout d'abord, je dois vous préciser que la Commune de Quiévrain se trouve sous plan de gestion depuis 2004. Le budget initial 2022 annonce un résultat à l'exercice propre strict et un boni global présumé de 1 047 916 euros.

Nonobstant les règles liées au plan Oxygène, la commune doit actualiser son plan de gestion et donc, en

parallèle, sa trajectoire de référence en 2022, soit pour le budget initial 2023 au plus tard.

Concernant ce dernier point, je précise que les comptes des années 2017 et suivantes de la commune sont toujours en attente d'une clôture, le retard résulte d'importantes erreurs comptables relevées entre 2003 et 2008, ainsi que d'un manque d'effectifs dans l'équipe du nouveau directeur financier.

Par ailleurs, la commune a déjà procédé à la déclaration en irrécouvrable de près de 1,8 million d'euros de droits constatés lors des clôtures des comptes des exercices 2015, arrêtés en 2018, et 2016, qui sont finalisés en 2019.

Cette situation, en l'absence de comptes, ne permet donc pas d'avoir une image fidèle des réserves disponibles, mais aussi de la situation de trésorerie de la commune, tout comme de la validité des bonis présumés reportés d'année en année, autant de conditions nécessaires pour permettre à la commune d'adhérer au plan Oxygène.

À titre d'exemple, les comptes 2015 et 2016 affichaient des bonis au global respectivement de 2 901 535 euros et de 3 004 928 euros alors que les bonis présumés aux budgets 2017 et 2018 sont respectivement de 337 395 euros et 1 451 592 euros. Notons également que le CPAS doit faire face à un problème de droits constatés non recouverts d'un montant de 655 384 euros.

Dans ce cadre, il est indispensable de procéder au plus vite à la clôture des comptes 2017 à 2020, afin de disposer d'une information fiable sur l'état des finances communales.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec le SPW IAS et le CRAC, j'ai invité la commune à recourir aux services d'un cabinet spécialisé extérieur, réviseur, expert-comptable, aux fins d'aboutir à une situation totalement régularisée, à l'appui de rapports d'avancement établis régulièrement à l'attention de mes administrations. Le but est ainsi d'aboutir rapidement à des propositions concrètes pour la résolution des problèmes rencontrés, afin que la commune puisse, dans un agenda serré, procéder à la clôture des derniers comptes absents.

En ce sens, j'ai aussi recommandé à la commune de renforcer le personnel du service Finances pour permettre ces clôtures et assurer un suivi régulier des tâches qui lui incomberont.

Cette régularisation permettra à la commune de définir une trajectoire correspondant à la réalité ; une trajectoire indispensable pour l'actualisation du plan de gestion et donc un accès au plan Oxygène.

Jusqu'ici, il n'a donc été nullement question de refuser l'accès à Quiévrain au plan Oxygène. Au contraire, mon initiative – au-delà des nombreuses

exhortations antérieures de mes administrations à prendre les dispositions utiles pour clôturer les comptes -permettra à la commune d'éventuellement y accéder.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Vous confirmez bien, par votre réponse, que c'est la problématique de l'absence des comptes qui a fait que Quiévrain n'a pas pu accéder au plan Oxygène. Si mes informations sont correctes, il n'y a apparemment pas encore eu de notification écrite par rapport au fait que leurs comptes n'étaient pas approuvés. C'est pour cela qu'ils n'avaient pas droit au plan Oxygène.

Il faut quand même saluer les efforts qui sont faits par le collège en place depuis deux mandatures parce que, vous l'avez dit vous-même, ils sont sous CRAC depuis 2004. On a toujours tout laissé passer et aujourd'hui ils sont dans une situation catastrophique. Il y a eu énormément d'erreurs par le passé. Ici, ils ont pu présenter un budget, un équilibre, et dans les temps. Je pense qu'ils sont sur la bonne voie.

Comme vous le dites, il faudrait qu'ils renforcent leur service finances et qu'ils puissent procéder à une espèce d'audit financier de l'ensemble de la commune. Le souci, c'est que tout cela coûte et donc ils sont un peu coincés pour pouvoir dégager des moyens. Il faut vraiment saluer les efforts qui sont faits par le collège en place et essayer vraiment que les relations continuent à être positives entre la commune, le CRAC et votre administration pour qu'ils puissent vraiment remettre la commune dans une situation saine financièrement.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DÉCHÉANCE DE MANDATS ET
L'INÉLIGIBILITÉ DE MANDATAIRES EN
L'ABSENCE DE DÉPÔT DE DÉCLARATION DE
MANDATS, DE FONCTION ET DE
RÉMUNÉRATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la déchéance de mandats et l'inéligibilité de mandataires en l'absence de dépôt de déclaration de mandats, de fonction et de rémunération ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, comme chaque année, le Gouvernement wallon rend son bulletin des mauvais mandataires qui n'ont pas rendu leur déclaration dans les temps ; des sanctions sont infligées.

Dans la région de Mons-Borinage, plusieurs mandataires sont visés par cette mesure cette année. Une bonne partie d'entre eux avaient quitté la vie politique et ne souhaitaient pas se présenter à de nouvelles élections sauf une élue qui est dans l'opposition dans la commune de Lens qui a reçu la notification de sa déchéance à la fin du mois de décembre – apparemment elle voulait introduire un recours, mais je ne sais pas si elle l'a fait. En attendant, le Conseil communal s'est réuni une première fois avec l'élue en question qui était déjà déchu et une deuxième fois elle ne s'est pas présentée.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous que les personnes concernées ont été averties à différentes reprises afin de régulariser leur situation ? Peuvent-elles encore contester ces sanctions ?

Quel est l'impact de ces déchéances sur les pouvoirs locaux wallons ?

Quelles consignes avez-vous données aux directions générales des villes et communes impactées afin que les décisions soient valablement adoptées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, dans le cadre de la procédure pour absence de déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération exercés en 2019, les personnes pour lesquelles le Gouvernement a pris un arrêté de déchéance ont été averties – et ce, à trois reprises – qu'elles n'avaient pas remis leur déclaration et devaient dès lors régulariser sans tarder leur situation auprès de l'organe de contrôle.

À chaque avertissement, un courrier recommandé a été adressé aux intéressés.

Dans le cadre de la procédure, ils ont aussi bénéficié de la possibilité d'être entendus, et ce, avant que le Gouvernement ne soit amené à prendre position pour une sanction à leur égard.

En amont de cette procédure administrative pour absence de déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération, le législateur a également instauré, dans le CDLD, une obligation d'information dans le chef des informateurs institutionnels désignés par le Code. Les directeurs généraux des communes, provinces et CPAS sont ainsi tenus d'informer, pour le 30 avril de chaque année au plus tard, les personnes élues et non élues de leur obligation de réaliser leur déclaration de mandats.

La sanction prise par le Gouvernement peut être contestée par les mandataires en vertu du CDLD qui prévoit qu'un recours est ouvert aux intéressés devant le Conseil d'État. Ce recours doit être introduit dans les 15 jours de la notification de la décision du Gouvernement wallon au mandataire sanctionné.

Enfin, les arrêtés de sanction pris par le Gouvernement wallon ont été notifiés aux organes dans lesquels les mandats ayant fait l'objet de déchéances étaient exercés. Les mandataires qui, ayant connaissance de la cause de leur déchéance, continuent à exercer leur fonction sont passibles de sanctions pénales. Les pouvoirs locaux concernés doivent procéder au remplacement des mandataires déchus au sein des organes où ils siègent.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je constate que la Région a vraiment tout fait pour laisser le temps à la personne concernée de régulariser sa situation. Dans ma commune, j'ai déjà eu des cas, sous précédentes mandatures, de conseillers communaux de mon groupe qui n'avaient pas rendu leur mandat dans les temps. En tant que cheffé de file, je leur ai dit de se retirer de leur mandat en précisant qu'il n'y avait pas à contester. Cela avait été mal accompli.

Ici, ce que je regrette vraiment c'est le comportement de cette élue Ecolo qui, en voulant jouer la transparence, a complètement négligé de rentrer dans les temps et qui, en plus, s'est présentée à un conseil communal alors qu'elle savait déjà qu'elle était déchu. Elle n'avait pas encore reçu la notification officielle, mais elle s'est quand même présentée au conseil communal. Je trouve cela inadmissible. Quand on n'a pas respecté la législation, il faut en tirer les conclusions directement.

(Mme Galant, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SUIVI DE LA RÉFORME DU
FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ANNONCE DE LA PROVINCE DU BRABANT
WALLON DU NON-RESPECT DE LA
CIRCULAIRE RELATIVE AU FINANCEMENT
DES ZONES DE SECOURS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « le suivi de la réforme du financement des zones de secours » ;
- M. Antoine, sur « l'annonce de la Province du Brabant wallon du non-respect de la circulaire relative au financement des zones de secours ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, l'année 2021 s'était terminée sur une fausse note concernant le dossier du financement des zones de secours. On se souvient que la Province de Namur avait introduit un recours devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État à l'encontre de la circulaire sur le financement des zones de secours par les provinces. J'aimerais faire le point sur vos actions depuis lors.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris l'initiative de reprendre contact avec la Province de Namur tant formellement qu'informellement ? Quels messages avez-vous adressés à cette province depuis lors ?

Avez-vous tenté de rencontrer les autres provinces et l'APW afin de connaître leurs intentions vis-à-vis de ce recours ?

Par ailleurs, je souhaite également vous interroger sur vos contacts avec votre homologue flamand, Bart Somers. En novembre dernier vous aviez en effet confirmé l'avoir rencontré afin de tâter le terrain sur une possible vision interrégionale commune au sujet du financement des zones de secours par le secteur assurantiel.

Monsieur le Ministre, continuez-vous d'entretenir ce contact avec Monsieur Somers concernant ce financement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, ce ne sera pas la première fois que je viendrai ni la dernière, en appui du propos permanent et ô combien fondé de mon excellent collègue Christophe Bastin.

Rappelez-vous Monsieur le Ministre. À la suite de vos annonces, la Province de Namur a déposé un recours au Conseil d'État contre la circulaire ministérielle relative au financement des zones de secours entre 2021 et 2024 à charge de cette province. Cette circulaire, mon collègue Christophe Bastin vous l'a déjà dit, en provenance de votre administration, prévoit à quelle hauteur les Provinces devront financer les zones de secours afin de soulager les budgets communaux. Tant sur le fond du dispositif que sur la nature même de la réglementation, une circulaire et non pas un décret. Ces deux éléments sont contestés par les Namurois. Vous avez déjà, d'ailleurs, montré votre colère à une question de mon collègue Christophe Bastin. Mais aujourd'hui, la grogne gagne d'autres provinces.

En effet, en Brabant wallon, le président du collège provincial, Tanguy Stuckens, a également pris ses distances en déclarant récemment, je le cite au plus près : « Nous ne souhaitons pas rejoindre le recours namurois. On parle ici d'une circulaire qui n'a aucun caractère obligatoire ». En cela, son analyse rejoint les

Namurois. « Notre budget 2022 ne correspond pas aux chiffres de la circulaire. C'est un signal fort et important pour nous, Brabançons wallons.

Nous entendons faire respecter l'autonomie provinciale sans pour autant avoir recours à des armes juridiques tel que le recours au Conseil d'État. On le sait depuis le vote du budget 2022, le mois dernier, la province financera 40 % du déficit de la zone de secours, soit 7 910 000 euros et non pas 43 % comme exigés par le ministre dans la circulaire.

À l'écoute de l'analyse de fond et du chiffre retenu par la Province du Brabant wallon, vous conviendrez avec moi que là aussi, tout comme à Namur, même si les conséquences ne sont pas les mêmes, une autre province ne vous suit pas.

Quelle est votre réaction face à cette nouvelle attitude de contestation qui ne respecte ni la nature de votre circulaire ni le montant que vous exigiez de cette province ? Allez-vous interpeller le collège provincial, afin de les contraindre de respecter votre circulaire et de revoir le montant annoncé pour les amener à 43 % ? Quelles autres mesures allez-vous arrêter pour les forcer à vous « obéir » ? Considérez-vous que l'autonomie provinciale doit pouvoir s'entendre et même prévaloir par rapport à vos exigences ?

Cette question éclaire bien les relations entre les provinces et les Régions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur les Députés, on a déjà eu l'occasion d'échanger lors de la dernière commission à l'initiative de la Province de Namur qui a déposé un recours, mais qui a inscrit l'ensemble des montants qui sont conformes à la circulaire paradoxalement et heureusement.

La procédure étant maintenant pendante devant le Conseil d'État. Vous comprenez que je dois m'astreindre à un certain devoir de réserve, en m'abstenant de divers commentaires. Vous savez comme moi qu'il est possible de retirer un recours.

S'agissant des contacts avec mon homologue flamand, Bart Somers, les échanges se sont poursuivis durant cette première semaine de janvier et se poursuivront dans les semaines à venir. Je vous confirme que l'intervention du secteur assurantiel dans le financement des zones de secours se trouve au cœur des discussions.

Sur le budget 2022 de la Province du Brabant wallon, la prévision inscrite pour la contribution au financement des zones de secours était de 7 918 476 euros au lieu de 8 524 432 euros.

Concernant ma réaction, par un arrêté du 27 décembre 2021, j'ai décidé de réformer le budget 2022 de la province sur ce point. Cette réformation ne modifie pas le résultat global du service ordinaire du budget qui reste inchangé à 69 280 euros, dès lors que la province avait inscrit une provision d'un montant qui correspondait à la différence entre le montant communiqué par la circulaire du 3 septembre 2021 et le montant réellement inscrit au budget.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci pour vos réponses ou non-réponses. Vous me dites que l'on a déjà échangé fin de l'année passée. On redémarre sur de bons pieds, puisque l'on échange déjà en ce début d'année. Vous allez encore m'obliger à échanger.

Vous me dites que vous avez un droit de réserve que je peux comprendre. Je resterai au taquet sur la suite du recours de la Province de Namur.

Concernant la partie assurantielle, vous dites que vous avez eu un contact début janvier avec votre homologue Bart Somers. Vous répondez en disant que cela suit son cours. Je resterai attentif sur le travail qui concerne le financement des zones de secours. Je reviendrai dans la quinzaine, voire dans un mois au plus tard.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je vous remercie de la précision de votre réponse, elle est sans ambiguïté. Vous avez décidé de réformer le budget provincial, ce qui est une première à l'échelle du Brabant wallon. Cela démontre votre détermination à les faire obéir à votre circulaire.

À l'inverse, M. Stuckens n'a jamais hésité de brandir dans son chef la volonté d'une réelle autonomie communale. C'est pour cela qu'il n'avait pas accepté votre chiffre. Je ne sais pas quel sort il réservera à votre réformation du budget provincial.

Peut-être va-t-il le contester au Conseil d'État ? Peut-être va-t-il adapter ces chiffres ? Ou peut-être va-t-il simplement ne pas réagir et être passif. Ce qui pourrait alors amener des blocages, puisque l'argent ne pourrait pas être versé au profit des communes et de la zone de secours.

Je crains, Monsieur le Ministre, que si vous ne rencontrez pas l'Intéressé qui est un homme de très bonne compagnie, que vous ne soyez engagé dans une guerre des tranchées qui ne sera favorable ni à la Région, ni à la province, ni aux communes, ni à la zone de secours.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SUIVI DE L'INTÉGRATION DU CENTRE RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) AU SEIN DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE INTÉRIEUR ET ACTION SOCIALE (SPW IAS) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) au sein du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, en effet, je voudrais revenir sur les tractations qui sont en cours concernant l'absorption annoncée du CRAC par le Service public de Wallonie Intérieur et Affaires sociales.

C'est un dossier qui a été lancé il y a plusieurs mois déjà. Il est question de fusionner les deux institutions, d'une part, et d'autre part, de les placer sous l'autorité d'un seul et même fonctionnaire dirigeant.

Vous avez déjà pu dire, en cette commission, que vous continuiez à travailler sur le sujet, mais sans donner davantage de précisions. S'agissant d'une réforme importante, il me semble qu'elle nécessite un suivi assidu, d'où les quelques questions que voudrais vous poser, Monsieur le Ministre.

Qu'avez-vous mis en œuvre depuis octobre dernier pour faire avancer cet objectif d'intégration du CRAC au sein du Service public de Wallonie ? Quelles initiatives avez-vous prises pour faire en sorte que cette fusion soit réellement efficace ? Quel levier d'optimisation avez-vous décidé d'activer ? Dans quel timing ?

Avez-vous d'ores et déjà pris l'initiative de prendre des contacts avec les organisations syndicales ? Si oui, quel est, à ce stade, leur positionnement par rapport à cette perspective de fusion ? Y a-t-il d'autres éléments d'actualité que vous pourriez partager avec nous ?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, vous avez raison, l'intégration du Centre régional d'aide aux communes au sein du SPW Intérieur et Actions sociales est un projet important. Je tiens à préciser que les termes ont, eux aussi, leur importance. Il ne s'agit pas de fusion ou d'absorption, mais d'intégration, selon des modalités à déterminer.

Depuis ma dernière intervention sur le sujet, ici même, le 21 septembre dernier, le parcours législatif des textes a suivi son cours. Ainsi, l'avant-projet qui modifie le décret du 23 mars 1995 qui porte sur la création du CRAC a été adopté, en deuxième lecture, par le Gouvernement, en sa séance du 23 septembre 2021.

À cette occasion, le Gouvernement m'a chargé de requérir l'avis du Conseil d'État. Cet avis a été rendu et mes équipes travaillent actuellement à la rédaction des textes en vue d'un passage en gouvernement à brève échéance, pour une adoption définitive de l'avant-projet.

Concernant les démarches entreprises, comme l'a décidé le Gouvernement à l'occasion de la seconde lecture, la note au Gouvernement qui proposera l'adoption définitive du texte, comprendra une méthodologie et un calendrier de travail.

Par ailleurs, toujours en parfaite conformité avec la décision du Gouvernement wallon, eu égard au fait que cette intégration aura un impact sur le personnel des administrations concernées, j'organiserai, en collaboration avec la ministre de la Fonction publique, un échange avec les organisations syndicales sur le calendrier, la méthodologie et les points d'attention liés à l'intégration. Il aura lieu dans la foulée de l'adoption en dernière lecture.

Enfin, si d'autres initiatives étaient visées dans votre question, je tiens à rappeler que l'opérationnalisation de cette intégration constitue une mission nouvelle, qui sera ajoutée à la lettre de mission qui accompagnera la déclaration de vacance de l'emploi de directeur général du SPW IAS. En d'autres termes, il reviendra au futur mandataire d'œuvrer à cette intégration et, pour rappel, comme le Gouvernement wallon l'a décidé le 21 juin 2021 lors de l'adoption des textes en première lecture, un rapport sur les modalités et les éventuelles difficultés de l'intégration sera déposé devant le Gouvernement dans les six mois suivant l'installation de la ou du futur DG.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous confirmez d'une certaine manière que cette réforme organisationnelle est très liée à des considérations personnelles, puisque le processus de désignation du fonctionnaire dirigeant est intimement lié à cette réforme.

Je vous avoue que, depuis le début, c'est un élément qui ne me rassure pas totalement, mais nous verrons les fruits qui résulteront de ce processus, et nous pourrons alors apprécier en parfaite connaissance de cause.

En ce qui concerne la méthode, le dossier avance. Vous avez l'avis du Conseil d'État. J'avoue que je suis un peu surpris que la méthodologie de travail relative à l'intégration vienne dans un temps ultérieur, que même

que la consultation des syndicats après l'approbation définitive du document, me semble également tardive.

Je ne suis pas sûr que l'on fasse les choses tout à fait dans l'ordre, mais je prends acte des informations que vous nous communiquez. Je ne manquerai pas de suivre les prochaines étapes avec la plus grande vigilance.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES DIFFICULTÉS LIÉES AUX VERSEMENTS
TARDIFS PAR LA RÉGION AUX COMMUNES
DES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE
IMMOBILIER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés liées aux versements tardifs par la Région aux communes des additionnels au précompte immobilier ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, pour la première fois en 2021, le précompte immobilier était géré par la Région wallonne. Or, on sait qu'une part très importante des recettes générées par ce précompte aboutit dans les caisses communales via le versement des additionnels fixés par chacune des communes. Ce sont donc des moyens essentiels qui permettent aux communes de mener leurs missions dans une situation financière que l'on sait déjà particulièrement compliquée.

Or, si mes informations sont exactes, mais vous pourriez me le confirmer ou l'infirmer, la Région n'aurait versé aux pouvoirs locaux en 2021 qu'environ 800 millions d'euros au lieu des 1,6 milliard d'euros enrôlés et inscrits sur base de la circulaire budgétaire. En décembre dernier, vous indiquiez que le SPW Finances vous avait annoncé le versement, avant la fin de l'année, de plus de 800 millions d'euros à destination des pouvoirs locaux. Sauf erreur, cela ne semble visiblement pas avoir été le cas. On reste donc assez loin du montant initialement prévu dans le budget par les communes.

De nombreuses communes risquent donc aujourd'hui de se retrouver en difficulté au moment de boucler l'exercice 2021, avec une situation qui risque de générer d'importantes difficultés s'il n'y a pas de mesures prises. Certaines communes vont alors devoir présenter des comptes en déficit relativement important ou connaître des difficultés de trésorerie.

Certes, on sait que c'est un changement important dans la gestion du système qui est liée à reprise du service du précompte pour la première fois par la

Région, donc on peut comprendre certaines difficultés, mais c'est un indispensable de pouvoir trouver une solution qui permette aux communes de s'en sortir. Dès lors, quelles solutions mettez-vous sur la table pour éviter que les communes connaissent de gros problèmes de trésorerie et présentent un compte 2021 largement déficitaire, en tout cas pour celles concernées ?

Une inscription exceptionnelle des recettes du précompte immobilier aux exercices antérieurs, par exemple à l'occasion de la présentation qui pourrait être conjointe de la première modification budgétaire 2022 et du compte 2021, est-elle à l'étude ? La possibilité d'établir exceptionnellement les comptes communaux sur base des droits constatés et non sur les perceptions effectives est-elle une autre alternative à l'étude ?

Ensuite, à moyen et long termes, je voudrais savoir où en sont les discussions avec vos collègues quant à l'établissement d'un système d'avance, comme cela se fait déjà à l'IPP, ce qui permettrait d'éviter ce genre de mauvaise surprise.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, comme je l'ai rappelé en décembre dernier en réponse à M. Dispa, cette matière relève des attributions de mon collègue ministre des Finances. Néanmoins, au vu de l'importance des additionnels au précompte immobilier pour l'équilibre financier des communes, je redirai, d'une part, les principaux chiffres déjà communiqués fin de l'année et, d'autre part, quelques précisions concernant la constatation des droits dans le chef des pouvoirs locaux.

Pour les chiffres, sur la base des données du SPW Finances, l'enrôlement primitif 2021 a été clôturé en octobre 2021 pour un montant de quelque 1,77 milliard d'euros, soit 1,056 milliard d'euros pour les communes et 680 millions d'euros pour les provinces ; ce montant global étant à comparer au montant de 1,736 milliard d'euros de l'année 2020.

Vu le retard pris dans les versements mensuels, j'ai sollicité de mon collègue que le versement aux pouvoirs locaux de décembre 2021 puisse être maximalisé, soit qu'il puisse intégrer les versements des contribuables de la première quinzaine de septembre.

Cela a été fait. Ce qui a permis un versement total, en 2021, de 785,6 millions aux communes et 504,5 millions aux provinces, montants auxquels il faut ajouter quelque 60 millions encore versés par le Fédéral en janvier 2021. Compte tenu du décalage dans l'enrôlement, il faut s'attendre à un versement de janvier important également.

En termes de comptabilité budgétaire, je veux d'abord vous rassurer. Les communes ne vont pas

connaître de situation déficitaire puisque 20 % des additionnels n'auront pas été versés en 2021. En effet, je rappelle qu'en comptabilité budgétaire communale, les recettes sont comptabilisées sur base des droits constatés et non pas des encaissements effectifs comme cela semble indiqué dans votre question. Le règlement général de la comptabilité communale est clair à ce sujet.

Concernant les additionnels au précompte immobilier, les communes peuvent comptabiliser budgétairement le droit le mois qui suit l'enrôlement, puisque le SPW Finances notifie mensuellement aux communes le montant total des enrôlements effectués le mois qui précède.

Aux comptes 2021, les communes auront bien constaté un droit pour un montant total d'1,056 milliard d'euros, même si seulement 80 % de cette recette leur auront été versés directement.

Il n'y a pas lieu d'imaginer un système d'inscription budgétaire particulier aux exercices antérieurs lors de la première modification budgétaire 2022.

Pour le surplus, comme je l'ai déjà indiqué, certains éléments seront certainement à revoir pour l'année 2022. Je pense notamment à l'entame de l'enrôlement qui, selon le SPW Finances, pourrait démarrer un mois plus tôt, même si, je le reprecise, le SPW Finances est tributaire de la mise à jour des données cadastrales par le Fédéral, lesquelles, jusqu'à présent, ne sont connues d'ordinaire que fin avril de l'année concernée.

En synthèse, il sera utile d'effectuer une évaluation de la reprise en 2021 de cet impôt, laquelle, compte tenu du contexte particulier et difficile découlant de la crise sanitaire et des inondations, s'est déroulée de manière satisfaisante.

Je continuerai cependant à suivre, de manière rapprochée, la mise en œuvre de ce processus dans l'intérêt de l'ensemble des pouvoirs locaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qui permettent de clarifier une série d'éléments. Il y a 80 % qui ont pu être versés dans les temps. On notera que les 20 derniers pour cent devront encore être versés.

Il y a une série de difficultés inhérentes à la reprise du mécanisme cette année tout à fait particulière. Vous évoquez une évaluation qui sera nécessaire, c'est normal et de bonne gestion.

Un des gros enjeux également sera celui de travailler sur ce système d'avance pour éviter toute mauvaise surprise à l'avenir.

Je vous encourage à continuer les discussions avec vos collègues.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE ET
LE VOTE ANTICIPÉ POUR LES ÉLECTIONS
COMMUNALES DE 2024 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recours au vote électronique et le vote anticipé pour les élections communales de 2024 ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, le vote électronique se décline de différentes manières : le vote sur des ordinateurs dans les bureaux de vote avec ou sans système de ticketing, assister le dépouillement du vote papier avec des lecteurs optiques, le vote à distance par correspondance ou internet, et cetera.

La formule de vote électronique avec preuve papier sera utilisée par les Régions flamande et bruxelloise, la Communauté germanophone et le Fédéral pour les scrutins de 2024 étant donné que le contrat liant ces entités à la société Smartmatic couvre les prochaines échéances électorales. Se posera alors la question du renouvellement de la procédure de vote électronique par une formule en ligne ou en kiosque.

Lors d'une précédente question vous m'indiquiez que : « Le second volet de l'étude est consacré aux solutions qui combineront les aspects en ligne et hors-ligne ainsi qu'aux formules de vote anticipé ».

Pourquoi la Wallonie ne se lie-t-elle pas avec la société Smartmatic comme les autres entités du pays ?

Suite à l'étude menée par le Fédéral, souhaitez-vous autoriser le vote anticipé ?

Ne faudrait-il pas débiter dès maintenant les travaux afin de créer un cadre législatif sûr pour les élections de 2024 ?

En cas de vote papier, des logiciels d'aide au comptage ou des lecteurs optiques seront-ils fournis aux centres de dépouillement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, comme

vous le savez, la Wallonie a fait le choix de renoncer au vote électronique pour des raisons financières, mais surtout de sécurité. Aussi, le Livre II de la quatrième partie du Code de la démocratie locale, consacré au vote automatisé, a été supprimé par le décret du 9 mars 2017.

Je rappelle aussi que l'accord du Gouvernement ne prévoit pas de retour en arrière sur cette question.

La formule de vote électronique sera effectivement utilisée par les Régions flamande et bruxelloise, la Communauté germanophone et le Fédéral pour les scrutins de 2024, étant donné que le contrat liant ces entités à la société Smartmatic couvre encore les prochaines échéances électorales. Se posera ensuite la question du renouvellement de la procédure de vote électronique.

Par ailleurs, le Fédéral a lancé une étude sur le vote par internet avec, en première ligne d'analyse, son utilisation par les Belges à l'étranger. L'étude ne recommande pas une transition généralisée vers le vote par internet pour les élections de 2024, en raison du coût potentiellement élevé et du manque de garantie de sécurité de ce processus.

Le deuxième volet de l'étude était consacré aux solutions combinées sur les aspects en ligne et hors ligne. Ce volet envisage un nouveau système de vote par courrier incluant des éléments en ligne pour l'expression du vote et l'impression du bulletin.

La formule du vote par correspondance, telle que proposée dans l'étude, n'assure pas le respect du secret du vote et ne prévient pas suffisamment les risques de fraudes. Par ailleurs, le vote obligatoire à la date de l'élection constitue un *momentum* où le citoyen est confronté à l'exercice de son droit.

Ainsi, j'entends conserver les modalités de scrutin par vote papier fixées lors de la précédente législature.

Enfin, je souligne que les solutions logicielles ne sont pas absentes du processus électoral en Wallonie. Ainsi, la totalisation des résultats est effectuée par le logiciel Martine. Par ailleurs, une procédure de marché conjoint avec le Fédéral est en cours pour le développement d'une nouvelle application d'aide au dépouillement. Ce logiciel doit faciliter les opérations en la matière et garantir la fiabilité des résultats.

Cela rappelé, mon objectif, pour 2024, est de garantir la sécurité et la validité du scrutin et de permettre à chacun d'exercer son droit fondamental dans les meilleures conditions.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Vous savez que je regrette évidemment l'abandon du vote électronique. Une loi peut toujours se changer. On peut toujours revenir en arrière. Je ne désespère pas, parce que l'argument

financier, je n'y crois pas vraiment et l'argument juridique, encore plus. Quand on voit les opérations de dépouillement, je regarde dans ma région, dans une ville comme Mons, par exemple, où cela dure parfois jusque passé une heure du matin, les gens sont mobilisés depuis très tôt le matin, les risques d'erreurs sont plus importants et peuvent arriver plus vite avec un dépouillement papier et un vote papier que par rapport à un vote électronique. C'est un autre débat que l'on pourra avoir à un moment.

J'espère vraiment qu'à un moment il y aura une marche arrière parce que l'on est vraiment la seule Région à ne pas utiliser le vote automatisé.

Pour l'avoir utilisé dans ma commune, je peux vous dire que c'est hyperpratique, rapide, sécuritaire. Je trouve que le débat vaudrait vraiment la peine que l'on puisse le ramener ici au niveau de la Région wallonne, en termes d'efficacité, de rapidité et de sécurité.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LES
VOIRIES ENTRE L'HÔPITAL DE MONT-
GODINNE ET COURRIÈRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux communes pour les voiries entre l'hôpital de Mont-Godinne et Courrière ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, je tiens tout d'abord à préciser que cette question était normalement adressée à votre collègue, Mme De Bue. Elle est revenue vers vous, probablement parce que vous avez énormément de compétences, raison pour laquelle elle revient vers vous.

Dès lors, l'objet de mon interpellation ne vous est pas inconnu, car on a déjà eu l'occasion de s'intéresser sur ce dossier lors de la précédente législature. Comme vous le savez, la mobilité entre le CHU de Mont-Godinne et les grands axes routiers pose de nombreux problèmes de mobilité, tant pour les personnes souhaitant accéder au site hospitalier que pour les riverains des voiries communales empruntées par cet important trafic.

Les autorités communales concernées ont interpellé la Région wallonne afin qu'elle apporte un soutien pour la sécurisation et l'entretien des voiries. Depuis de nombreux mois, en accord avec vous, la ministre De Bue, mais surtout le ministre Henry, qui est en charge de ce dossier, à ma grande surprise, lors de ma dernière question, il y a une quinzaine de jours, afin de

faire le point sur le sujet, il m'a renvoyé explicitement vers la ministre De Bue et vous probablement, pour ce qui concerne l'installation de radars sur les voies d'accès au site hospitalier.

Ceci alors qu'il indiquait assurer la coordination au sein du Gouvernement. Dès lors, je reviens vers vous afin de faire le point sur l'implication dans le dossier et le volet spécifique de l'installation de radars.

Monsieur le Ministre, votre cabinet est-il associé aux réunions avec les élus locaux afin de trouver une solution à ce dossier ? Confirmez-vous le projet d'installation de radars sur les axes menant à Mont-Godinne et spécifiquement sur l'installation du tronçon entre la E411 et le site hospitalier ?

Un site est-il déjà identifié ? Ce projet intègre-t-il les possibles reports de trafic pour éviter de passer dans les zones contrôlées ? Les autorités communales ont-elles été sollicitées sur les projets d'emplacement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour cette question qui ne m'était pas destinée, mais à laquelle je vais néanmoins répondre. Cela me permettra de clarifier la situation relativement au contour de ce dossier des voiries entre l'hôpital de Mont-Godinne et Courrière.

Je ne reviens pas sur nos différents échanges à ce propos et me permets de vous renvoyer à ma réponse du 27 octobre, dans laquelle je concluais qu'il appartenait au ministre Henry de décider de rencontrer les représentants des communes concernées – à leur initiative ou à la sienne –, sachant que le SPW Mobilité et Infrastructures est disponible pour apporter ses compétences et son expertise en vue de trouver une solution à la problématique évoquée.

Mon collègue a effectivement organisé cette réunion le 3 juin dernier, comme il vous l'a explicité. Le ministre Henry vous a précisé qu'il convient d'attendre les résultats de l'étude de mobilité commanditée par l'hôpital de Mont-Godinne et leurs analyses pour organiser, à son initiative, une réunion des différents acteurs, dont les représentants de son cabinet, celui de Mme De Bue et le mien.

Il me paraît également évident que les différents services du SPW MI vont être associés à cette réflexion, ce qui permettra de dégager des pistes de solution en termes de stratégie de mobilité et de sécurité des infrastructures, ou encore de gestion de subsides dans le respect des compétences de chacun.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci pour vos réponses sur une question qui ne vous était pas adressée, mais je vois qu'il y a une certaine coordination.

Je vais attendre avec beaucoup d'attention les résultats de cette étude – on fait quand même beaucoup d'études dans les cabinets Ecolo – afin de voir ce que le Gouvernement fera.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DEMANDE D'AUDIT DU COLLÈGE
COMMUNAL DE WATERLOO RELATIVE À LA
GESTION DE SON CPAS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande d'audit du Collège communal de Waterloo relative à la gestion de son CPAS ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, à la suite d'une rupture de confiance, un changement de président de CPAS a eu lieu mi-décembre 2021 à Waterloo, avec un recours du président évincé auprès du Conseil d'État, contestant à la fois la méthode et le fondement de cette décision.

Alors que le nouveau président du CPAS découvrait ses dossiers, un document émanant de la directrice financière du CPAS datant de septembre 2020 adressé à son prédécesseur stipulait que les coûts du projet relatif au nouveau centre administratif du CPAS sont plus importants que prévu. Elle affirme, en effet, que les estimations réalisées en 2019, qui évoquaient un montant de 5,3 millions d'euros, sont sous-évaluées et que le projet coûterait entre 7 et 8 millions d'euros pour les deux phases – construction du nouveau centre et rénovation du bâtiment existant.

Puisque l'emprunt de 5 millions d'euros initialement prévus ne suffira pas pour financer cet investissement, elle suggère d'avertir la commune, puisque c'est elle qui assumera ces surcoûts.

Ce document, porté à la connaissance de la bourgmestre, du directeur financier et du directeur général de la commune ce lundi, a provoqué la stupéfaction. Visiblement, aucun d'entre eux n'aurait eu vent de ces montants, et encore moins de la nécessité de contracter un deuxième emprunt pour la seconde phase du projet.

Contacté, l'ancien président du CPAS se dit quant à lui très surpris : il affirme qu'il a toujours été transparent à propos des montants engagés. Le collège

communal a donc décidé de commander un audit pour faire toute la lumière sur la gestion du CPAS.

Curieux comportement, Monsieur le Ministre, lorsque l'on sait que le collège est toujours représenté au CPAS, généralement par son bourgmestre, et qu'à l'inverse, le président du CPAS est membre de droit du collège. Comment expliquer qu'une telle information, disponible depuis 2020, n'ait pas circulé pendant près de deux ans ou même n'ait pas été abordée entre les fonctionnaires généraux des CPAS et commune dans les nécessaires synergies entre communes et CPAS que vous appelez de vos vœux ?

Votre administration a-t-elle été saisie de ce dossier ? Est-elle prête à participer, le cas échéant, à une expertise extérieure ?

Considérez-vous légitime et admissible une telle suspicion d'un collège sur son CPAS ou cette démarche inaugure-t-elle, à vos yeux, une nouvelle relation entre communes et CPAS ?

J'en profite pour poser une question principale. Comment, selon vous, organiser au mieux la circulation d'informations entre les deux entités publiques locales ?

Vous avez annoncé vouloir rapprocher les deux institutions, avec quels types d'initiatives ou réformes du Code de la démocratie locale ? Je pense que nous serons très nombreux à entendre et à apprécier votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, tout d'abord, je dois vous informer que ni mon administration ni moi-même n'avons été saisi d'un quelconque dossier relatif à l'audit commandé par le collège communal de Waterloo. Au niveau de la tutelle, la seule chose dont je puis attester est que, lors du vote du budget initial 2022 du CPAS, le collège communal avait comme information, contenue dans le rapport des synergies, que le centre administratif devait coûter 4 577 675,63 euros.

La presse a donc fait état de cet audit. Son objectif serait de faire la lumière sur la gestion du CPAS et sur les informations qui n'auraient pas été transmises aux différentes instances communales. Procéder de la sorte n'instaure pas une nouvelle relation entre la commune et le CPAS. Elle participe au pouvoir de contrôle qu'a le collège sur le CPAS. Ce pouvoir est consacré à l'article 109 de la loi organique des CPAS qui prévoit que le collège contrôle et surveille le centre public de l'action sociale.

À ce stade, il ne m'appartient pas, en tant qu'autorité de tutelle, de s'immiscer dans ce dossier sans qu'aucune demande ne m'ait été formulée en ce sens par les autorités locales.

Je soulignerai enfin que les mécanismes de circulation de l'information entre les deux institutions sont déjà prévus dans la législation qui, combinée, me semble être suffisante pour permettre à chaque institution de disposer d'une connaissance des activités menées par l'autre. Je pense à l'exercice de la tutelle, aux réunions du comité de concertation, à la présence du président du CPAS au sein du collège ou encore aux réunions conjointes communes-CPAS. Encore faut-il, bien sûr, les utiliser pleinement et utilement.

Pour terminer, je rappelle que la tutelle sur les CPAS ne relève pas de mes compétences, mais bien de celles de la commune et du gouverneur.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je remercie le ministre pour la complétude de sa réponse. Mais elle révèle un fabuleux paradoxe. D'une part, il existe des moyens, et ils sont nombreux, pour que l'information circule, soit de manière spontanée, soit de manière organisée, soit au détour de réunions communes, avec des échanges avec les différentes administrations. Ici, de manière assez curieuse, en deux ans, cette information n'aurait pas circulé entre les deux administrations. Il y a là, me semble-t-il, une problématique un peu particulière, où malgré les procédures retenues dans notre code - et elles sont très importantes et nombreuses, semble-t-il, l'information n'aurait pas circulé. Mais sans doute aurons-nous l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines avec les développements des uns et des autres autour de cette délicate question.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'APPEL À PROJETS « ÉTÉ SOLIDAIRE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'appel à projets « Été solidaire » ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'opération « Été solidaire », vous insistiez, l'année dernière, sur l'attention particulière à accorder au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité, insistant sur l'importance qu'au moins la moitié d'entre eux doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques. Vous insistiez sur le fait que ce critère devait être une condition impérative qui serait vérifiée et sanctionnée a posteriori si non respectée. Si les exemples que vous citiez étaient nombreux, je m'interroge cependant sur la

définition de « jeunes en situation de vulnérabilité » et le caractère très précis de celle-ci. En l'espèce, il me semble qu'elle exclut de nombreux jeunes de ce projet solidaire sans pour autant que ceux-ci aient une situation beaucoup plus favorable que d'autres respectant vos critères.

En outre, on peut également s'interroger sur le respect de cette « moitié » des jeunes issus de ces milieux et sur la vérification de ces critères.

Qu'en est-il des communes qui ne seraient pas en mesure de respecter le prorata, ou trop peu de jeunes considérés tels qu'inscrits ?

Ces conditions ont-elles été respectées l'année dernière ? Des vérifications ont-elles été apportées par les services en la matière ? De quelle manière ? Des contacts ont-ils été pris avec les CPAS des différentes communes à cette fin ? Qu'en est-il du respect des directives en matière de protection des données et de la confidentialité ?

Me confirmez-vous que la moitié des jeunes qui ont pris part à l'Été solidaire 2021 étaient en situation de vulnérabilité, selon votre définition ? Cette condition sera-t-elle une nouvelle fois imposée pour l'appel à projets en 2022 ?

En outre, je souhaiterais également vous interroger sur le fait que vous encourageiez les partenariats. Les subsides sont-ils majorés si le projet est conjointement porté par la commune et le CPAS ?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous m'apporterez.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, votre question me donne tout d'abord l'occasion de faire le point sur une opération extrêmement valorisante pour nos jeunes, qui leur offre un premier contact avec le monde du travail, leur ouvre des perspectives et contribue à lutter contre l'isolement, particulièrement dans le contexte sanitaire que nous connaissons.

Depuis son lancement, l'opération a connu un succès croissant. Cette année, 226 communes ont participé au projet, soit 86 % des communes wallonnes, et 2 800 jeunes ont ainsi pu être engagés, pour un budget total de 1 346 000 euros.

Une attention particulière doit être accordée au recrutement des jeunes en situation de vulnérabilité. La moitié des jeunes engagés doivent être confrontés à des difficultés sociales ou économiques. Par exemple, des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales et qui font l'objet d'une guidance sociale. Cela peut également concerner

des étudiants qui suivent un enseignement spécialisé, des jeunes issus de famille monoparentale à faibles revenus ou encore des jeunes en décrochage scolaire ou social. L'autre moitié des jeunes engagés peuvent venir de tous horizons. Ils ne sont pas exclus du projet dont le but est aussi de contribuer à la mixité sociale.

Chaque année, les communes participant à l'opération doivent compléter un rapport d'activités dans lequel elles précisent le respect des conditions de l'appel à projets.

Globalement, en 2021, 56 % des jeunes engagés étaient confrontés à des difficultés sociales ou économiques. En principe, chaque commune doit respecter cette parité. Dans les faits, 156 communes, soit 68 %, ont engagé au moins 50 % de jeunes confrontés à de telles difficultés.

L'analyse des rapports d'activités permet de constater que 177 communes font appel à des relais pour les aider dans leurs démarches de recrutement des jeunes. Dans la moitié des communes, les discussions qui ont lieu lors des entretiens d'embauche permettent d'identifier le contexte économique et social dans lequel le jeune évolue. Un peu plus d'un quart des promoteurs choisissent d'assurer directement le recrutement dans des quartiers ou lieux spécifiques.

Quant aux outils de vérification utilisés, c'est avant tout le principe de confiance qui s'applique. Seules les communes qui n'avaient pas engagé de jeunes en situation de vulnérabilité en 2020 ont dû rapporter la preuve de leurs démarches en 2021.

Les services du SPW IAS sont également tenus au respect de la réglementation concernant les données personnelles. Les informations reçues ne sont donc utilisées qu'à des fins de contrôle du respect des conditions de l'appel à projets.

Le critère relatif à la vulnérabilité des jeunes reste pertinent. Il favorise la rencontre de jeunes qui ne seraient peut-être pas côtoyés spontanément. Il permet aussi à certains de se découvrir une vocation, de financer leurs études, de gagner un peu d'autonomie ou de retrouver confiance en eux.

Enfin, les synergies sont encouragées au niveau local, mais sans majoration du subsidé. En 2021, 141 communes ont travaillé en partenariat avec le CPAS.

Le rapport d'évaluation de l'opération sera bientôt disponible, ce qui permettra d'approfondir encore les informations que je viens de vous livrer.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie le ministre d'avoir fait le point sur l'appel à projets « Été

solidaire » avec les différents chiffres qu'il nous a donnés. Il est vrai que 86 % des communes c'est important et que 2 800 jeunes ce n'est pas négligeable non plus. Le budget de 1 346 000 euros est important.

Nous ne remettons absolument pas en question le bien-fondé de cet appel à projets. C'est un très beau projet, avec des critères de mixité sociale, de rencontres entre jeunes et d'accès à l'emploi une première fois.

Par rapport aux différents critères, je n'ai aucun souci, ni par rapport aux critères de mixité sociale. C'est plutôt le côté restrictif.

Vous l'avez dit vous-même, il y a 226 communes, mais ce n'est pas la même réalité dans toutes les communes. Il est clair que nous n'avons pas, en tant que pouvoir local, le souhait d'être pénalisant si un des critères n'était pas respecté à la lettre. C'est pour cela que j'ouvrais le dialogue avec vous, parce que les réalités de toutes les communes ne sont pas les mêmes.

Par rapport à l'appel à projets, nous ne le remettons pas en question. Vous nous avez donné les différents partenariats avec les CPAS, vous nous avez expliqué comment cela pouvait fonctionner, et la souplesse de l'administration entre 2020 et 2021 s'il y avait un couac. Je referai le point avec mes services, mais je souhaitais vous expliquer la réalité de terrain aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de M. Heyvaert à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la dotation logement du Fonds des communes » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures en faveur de l'accessibilité des loyers pour les logements étudiants » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 40 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Antoine Hermant, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
CA	conseil d'administration
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEB	certificat d'études de base
CHU	centre hospitalier universitaire
CLDD	Conseil local du développement durable
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPP	impôt des personnes physiques
MI	Mobilité et Infrastructures
MR	Mouvement réformateur
NIMBY	not in my backyard (pas dans mon arrière-cour)
OFS	organisme à finalité social
SDF	sans domicile fixe
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UPSI	Union professionnelle du secteur immobilier